

est édité par le Centre d'Action Laïque,  
asbl et ses Régionales du Brabant  
Wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège,  
Luxembourg, Namur et Picardie.



*Espace de Libertés* est distribué à tous les membres des associations affiliées au CAL/Brabant Wallon grâce à une participation financière de cette régionale.

**Rédaction et publicité**  
CAL: Campus de la Plaine ULB, CP 236,  
avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles.  
Tél. 02/627.68.68 - Télécopie 02/627.68.61.  
E-mail: [espace@cal.ulb.ac.be](mailto:espace@cal.ulb.ac.be)

Site du mouvement laïque:  
<http://www.laïcité.be>  
ISSN 0775-2768

**Fondateur:** Jean Schouters  
**Membre d'honneur:** Ghislaine De Bièvre  
**Directeur:** Patrice Darteville  
**Rédactrice en chef:** Michèle Michiels  
**Secrétaire de rédaction:** Nicole Nottet  
**Production et administration:**  
Fabienne Sergoyne  
**Comité de rédaction:** Mireille Andries,  
Jean Charlier, Julie Coste, Patrice Darteville,  
Julien Dohet, Jérôme Jamin,  
André Koekelenbergh, Jules Louis,  
Andrée Masson, Yolande Mendes da  
Costa, Jacques Rifflet, Johannès Robyn,  
Frédéric Soumois, Serge Vandervorst.  
**Documentaliste:** Anne Cugnon  
**Impression:** Massoz s.a., Liège

**Abonnements:**  
Pour 10 numéros:  
Belgique: 18 €, Étranger: 26 €  
Pour 10 numéros + 2 Documents:  
Belgique: 20 €, Étranger: 32 €  
par virement au compte  
n°210-0624799-74 du CAL.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



Avec le soutien de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - Service général des Affaires générales, de la Recherche en Éducation et du Pilotage interréseaux. Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC).

En couverture: photo Fotostock. Notre dossier: *Travail - valeur et servitude*, pages 4 et suivantes.

## S o m m a i r e

### ■ Editorial

La volonté de puissance – Patrice Darteville 3

### ■ Dossier: Travail – valeur et servitude

Le travail peut exclure plus que le chômage – Mateo Alaluf	4
De la nécessité au superflu – Jean Puissant	6
Les habits neufs de la lutte des classes – L'entretien de Jean Sloover avec Christian Baudelot et Michel Gollac	8
Droits humains - Le retour en force – Philippe Coulée	10
Quand l'«erreur humaine» a bon dos – Sergio Carrozzo	12
Fear management - La terreur au travail a enfin «sa» théorie – Olivier Swingedau	14
La place des sans-emploi – Jean Faniel	15

### ■ Société

Qui vote pour l'extrême droite? – Jean Faniel	17
Une campagne pleine de chausse-trapes – Isabelle Philippon	18
Immigration - Une nécessaire désobéissance – Laurence Vanpaeschen	20
Hospitalité? – Julien Dohet	22

### ■ Europe

Chypre: la tristesse d'Aphrodite – Pascal Martin	23
Des ayatollahs s'agitent – Georges C. Liénard	24
Dieu, transcendance, patrimoine spirituel ou liberté? (Patrice Darteville)	25

### ■ Enseignement

Encadrer le non-marchand ou préparer le marché? – Philippe Coulée	26
---	----

### ■ Laïcité?

Demande d'affiliation du CDH au CAL – Christian de Deur	28
---	----

### ■ Idées

Anars têtes de lard? – Sophie Creuz	29
L'origine de la vie – Paul Danlon	30
Le grand siècle de la nationalité belge – Anne Morelli	31

### ■ Multimédia

Le ver était dans le net – Maxime Coppin	32
--	----

### ■ Agenda

	33
--	----

## prochain dossier: Les maîtres à penser

Les intellectuels sont-ils toujours nécessaires? Quelle est leur place –et surtout leur responsabilité– dans les débats aujourd'hui? Les révoltés, les sages, mais aussi les scientifiques et les artistes n'ont-ils pas leur(s) mot(s) à dire, à exprimer, ne sont-ils pas des repères et des balises dans un monde un peu déboussolé? Mais sans servilité, ni frilosité ni arrogance. Paul Aron, Michel Grodent, Jacques Rifflet, entre autres, nous livreront leurs réflexions sur le sujet!

# La volonté de puissance

l'Homme et du rôle de l'ONU.

L'intervention anglo-américaine s'effectue sans l'autorisation de l'ONU et le manquement est considérable. À quel titre condamnera-t-on demain ceux qui auront déclenché un conflit armé? C'est tout l'échafaudage des droits de l'Homme qui menace de s'écrouler ou plutôt qui s'est écroulé. À quoi riment encore par exemple ces audiences à La Haye dans ces conditions?

Le problème suivant vient de l'après-Irak. Que veulent les États-Unis et que sera la prochaine guerre? Tout impérialisme se nourrit de la guerre. On le sait depuis Athènes et Thucydide.

Quels étaient les véritables objectifs de la présence américaine en ex-Yougoslavie? Le respect des droits de l'Homme est une hypothèse bien fragile et c'est bien plutôt les manifestations de la volonté de puissance américaine et de sa prééminence sur l'Europe qui étaient en jeu.

L'Asie est encore relativement préservée de cette forme d'intervention américaine mais les craintes des responsables y sont très perceptibles.

On se perd ensuite en conjectures sur le rôle de l'OTAN. On peut se demander chaque jour davantage quel est le sens de ce «machin», hormis celui de servir de relais docile aux États-Unis. L'idée d'une union contre le terrorisme est un parfait attrape-nigaud, le terrorisme n'étant susceptible d'aucune définition<sup>4</sup>.

### L'Europe en balance

Reste *in fine* notre pauvre Europe. France, Allemagne et Belgique ont donné une belle manifestation de dignité et de responsabilité mais si les optimistes vont disant que les événements d'Irak vont donner les stimulations décisives à une véritable indépendance européenne, il faut bien voir que les nouveaux adhérents ont souscrit aux traités européens en pensant au fond d'eux-mêmes qu'ils devaient des États fédérés américains.

Les États-Unis vont se poser la question des obstacles qui se dressent devant eux et leur appétit de domination. Nul doute qu'ils vont porter des coups sévères à plusieurs pays européens, en les éliminant d'abord au plan économique de l'espace proche- et extrême-oriental et en concentrant tous leurs efforts pour empêcher la création d'une union européenne politique et militaire.

L'univers des prochaines décennies va changer considérablement et par un côté se rapprocher de la situation d'avant 1940.

Nous pouvions autrefois cultiver une société où tous les conflits se résolvaient par le droit. Comme le dit Robert Kagan: «Les États-Unis ne partagent pas cette vision des choses»<sup>5</sup>. C'est tristement vrai. Nos valeurs ne valent pas grand-chose hors d'Europe. Je l'admet, à condition de reconnaître que les Américains ne sont effectivement en rien des Européens.

Patrice Darteville  
24 mars 2003

<sup>1</sup> D'après *El País* du 7 mars 2003 qui s'en réfère au *Guardian* de la veille.

<sup>2</sup> Eric Leser, «Les États-Unis ont lourdement armé dans les années 1980», *Le Monde*, 8 mars 2003.

<sup>3</sup> Alain Gresh, «Le clan de Bush était orphelin de ses ennemis», *Le Soir* du 25 février 2003.

<sup>4</sup> Cf. mon éditorial «Vous avez dit terrorisme?», *in Espace de Libertés* n°295, novembre 2001, p. 3.

<sup>5</sup> Interview par Dominique Berns, *Le Soir* du 17 mars 2003.

# Le travail peut exclure plus que le chômage

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le travail ne pouvait être pensé autrement que comme un facteur d'exclusion sociale. Les travailleurs représentaient une masse flottante d'ouvriers, recrutés dans les campagnes ou à l'étranger, appauvris par les bas salaires, décimés par le chômage, les accidents de travail et les maladies professionnelles. Le travail signifiait pauvrisme: le fait de devenir pauvre, massivement et collectivement, ne résultait donc pas de l'oisiveté, mais du travail en usine. Le chômage, dont le volume variait avec la conjoncture, constituait un risque inhérent à la condition ouvrière. Les plus démunis parmi les chômeurs formaient en conséquence le sous-prolétariat des indigents.

Ouvrier et pauvre n'étaient cependant pas synonymes pour autant. La charité privée ou publique pouvait de moins en moins remplir efficacement une fonction de régulation de la main-d'œuvre. Les caisses de prévoyance syndicale qui se développaient et les coalitions ouvrières qui s'imposaient étaient le témoignage: on n'acceptait plus que la maladie, l'accident, la vieillesse, la perte d'emploi mènent les salariés à une paupérisation irréversible.

## Les réformes sociales

À travers toute une histoire sociale conflictuelle, avec les assurances sociales et la socialisation du salaire, le travail qui déracinait, appauvrisait et excluait au siècle passé, change ainsi progressivement de sens. L'emploi procure en effet, avec l'élévation des salaires et les assurances sociales, non seulement un revenu, mais aussi une sécurité face à la maladie, l'accident, la vieillesse et le chômage. En d'autres termes, l'emploi procure un statut social qui permet précisément l'intégration sociale des salariés.

Tout comme ses représentations, le sens du travail se trouve ainsi profondément modifié. Désormais, il devient source de sécurité et d'intégration sociale. C'est sa permanence et non sa précarité qui fait désormais le prix d'un emploi. Il suffit de voir le nombre de candidats à la fonction publique, à certains emplois plus stables bien que peu rémunérés, pour comprendre que c'est d'abord sa permanence que les candidats recherchent dans un emploi. Cette véritable quête de sécurité est d'ailleurs d'autant plus forte que le chômage se généralise et que les emplois sont rationnés.

Du fait même de son travail, le salarié perçoit une rémunération qui n'est pas seulement son salaire direct mais qui constitue une sorte de ticket d'entrée dans la société. Il percevra des allocations familiales pour ses enfants, ceux-ci seront scolarisés; en cas de chômage ou de maladie, il bénéficiera de revenus de remplacement et lorsqu'il sera âgé, il aura droit à une pension. Si bien que les différents moments de sa vie, depuis sa naissance, jusqu'à sa mort, se trouveront couverts par un salaire social.

Ce qui définit en conséquence, pour l'essentiel, le revenu des personnes, c'est moins leur salaire direct qu'un certain nombre de décisions qui sont prises au niveau de la fiscalité, de la protection sociale et qui déterminent le bien-être individuel et les revenus perçus au cours d'une vie. Les mécanismes de répartition des richesses qui font l'objet de décisions politiques et qui engagent les acteurs sociaux, en particulier les partis politiques, les syndicats et le patronat, reflètent des rapports de force et revêtent une très grande importance dans nos sociétés.

Cette évolution a changé le sens du travail: celui-ci est devenu un facteur d'intégration et non plus, comme auparavant, d'exclusion sociale. Et aujourd'hui, l'attention accordée à l'insertion sociale des jeunes prouve bien à quel point le travail est un élément à la fois important, surtout pour ceux qui sont privés d'emploi, et constitutif de l'intégration sociale des individus.

Après 1945, grâce à l'institutionnalisation de la négociation collective reposant sur des interlocuteurs patronaux et syndicaux représentatifs et l'intervention économique des pouvoirs publics, il devait en résulter une régularité de la consommation préservant la société des ruptures et à-coups susceptibles d'engendrer à nouveau la crise. Ce dispositif permettant d'articuler le mode de production et de consommation reflétait les rapports de force de l'après-guerre et le poids croissant du mouvement ouvrier dans la société. Il s'agira en d'autres termes d'affirmer en les institutionalisant et d'approfondir par des mesures nouvelles les réformes sociales qui avaient profondément transformé la société.

## Des contre-réformes sociales

La constitution progressive de l'état social avait permis la transformation du travail, de facteur d'exclusion en facteur d'intégration sociale. La généralisation de la sécurité sociale et l'augmentation du pouvoir d'achat avaient donc dessiné les modalités de l'intégration sociale des salariés. Au cours des 25 dernières années cependant, avec l'augmentation du chômage et la précarisation de l'emploi, la crainte du travail qui appauvrit a fait de nouveau son apparition.

Les mesures d'activation des allocations sociales ont subordonné de plus en plus la perception d'un revenu de remplacement (indemnité de chômage ou aide sociale) à l'obligation d'accepter un emploi, une formation ou à participer à un dispositif d'insertion. Le droit aux allocations, qui auparavant entraînait des devoirs pour les bénéficiaires (la disponibilité pour le marché du travail), s'est trouvé à présent progressivement conditionné par des prestations (travail, formation, accompagnement...) qui en constituent la contrepartie. On peut dire que ces mesures sont, d'une certaine manière par rapport à la période précédente, des contre-réformes sociales.

Les mesures d'injonction à l'emploi qui ont caractérisé les politiques d'amélioration des taux d'emploi postulent une sorte de lien univoque entre accès à l'emploi, intégration professionnelle et intégration sociale. Or, s'il est bien sûr aujourd'hui largement avéré que si l'emploi constitue un facteur d'intégration sociale par excellence, il n'est pas vrai pour autant que les personnes occupant un emploi soient «intégrées» d'un point de vue social. En effet, des enquêtes nombreuses montrent la détérioration des conditions de travail au cours des dernières années<sup>1</sup>.

La augmentation des troubles musculo-squelettiques, des dépressions, du harcèlement, des accidents de travail, des suicides liés aux activités professionnelles en sont les indices les plus visibles. De la même manière que les personnes insérées professionnellement ne sont pas forcément intégrées d'un point de vue social, celles qui sont privées d'emploi ne sont pas non plus, de ce fait, des exclues au plan social. Chacun essaie, avec les ressources dont il dispose, d'organiser sa vie et de se défendre même dans les circonstances les plus difficiles. Aussi, ne pas tenir compte de leur problème spécifique (logement, santé, détresse,...) et leur répondre par une injonction à l'emploi, notamment en ce qui concerne l'octroi d'un «revenu d'intégration» peut s'avérer un facteur non d'intégration mais de déstabilisation et d'exclusion pour les groupes déjà fragiles.

Paradoxalement, l'accent mis sur le taux d'emploi comme indicateur du plein emploi peut servir d'instrument de précarisation des groupes les plus vulnérables sur le marché de l'emploi. Si l'on ne veut pas pérenniser les mécanismes qui conduisent à l'exclusion non pas par le chômage mais cette fois, comme par le passé, par l'emploi, il est temps de promouvoir d'une part des niveaux plus élevés des revenus de remplacement et d'autre part de mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de travail.

Si l'emploi demeure un facteur primordial d'intégration sociale, on ne peut cependant pas conclure pour autant que la privation d'emploi soit synonyme d'exclusion, ni que l'occupation d'un emploi corresponde toujours à une intégration sociale.

## Les deux conceptions du droit au travail

Les débats autour des mesures préconisées, désignées comme privilégiant le «tout à l'emploi», mettent en évidence deux conceptions divergentes du «droit au travail». On s'accordait jusqu'ici à considérer que le droit à un revenu de remplacement pour ceux qui étaient privés d'emploi comportait pour le bénéficiaire l'obligation d'accepter un emploi convenable. En d'autres termes, la contrepartie du revenu de remplacement était la disponibilité pour le marché du travail.

Dans les politiques du «tout à l'emploi», une conception différente se dessine progressivement. La seule disponibilité à l'emploi est jugée insuffisante et la perception d'un revenu est conditionnée désormais par une contrepartie pendant la période où le revenu est perçu. Dans cette conception, le bénéfice des allocations sociales doit trouver une compensation en faveur de la société, c'est-à-dire que les bénéficiaires seront tenus de rendre compte à l'État de leur activité. Il en résulte en pratique une contractualisation des allocations sociales. Ces politiques sont ressenties comme une mise sous tutelle par nombre de ses bénéficiaires.

Suivant les cas, la perception d'un revenu sera ainsi conditionnée par l'obligation de participer à des dispositifs individualisés d'accompagnement, ou encore à des dispositifs de formation, se traduisant par la contractualisation de l'aide accordée. Dans d'autres cas, il pourrait s'agir de réaliser des tâches d'intérêt général ou de l'obligation d'accepter un emploi, on parlera alors de «workfare».

Avec le retour de la croissance, l'amélioration du taux d'emploi a été associée aux possibilités de réalisation du plein emploi. L'objectif de «priorité à l'emploi» a servi à promouvoir la flexibilité des statuts d'emploi. Les objectifs définis à Lisbonne en 2000 s'inscrivaient dans une perspective de croissance de 3% par an pendant dix ans. Or, depuis lors, le ralentissement de la croissance a interrompu la baisse du chômage et ralenti la création de nouveaux emplois. Si bien que l'emploi apparaît comme une injonction qui conduit aussi à l'exclusion et à l'inégalité sous couvert de participation. Les emplois à temps partiel ou intérimaires mal payés et toute la panoplie des emplois précaires enferment les salariés, et en particulier les jeunes, dans des tâches répétitives, pénibles, et dans l'insécurité.

Paradoxalement, l'accent mis sur le taux d'emploi comme indicateur du plein emploi peut servir d'instrument de précarisation des groupes les plus vulnérables sur le marché de l'emploi. Si l'on ne veut pas pérenniser les mécanismes qui conduisent à l'exclusion non pas par le chômage mais cette fois, comme par le passé, par l'emploi, il est temps de promouvoir d'une part des niveaux plus élevés des revenus de remplacement et d'autre part de mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de travail.

Mateo Alaluf

<sup>1</sup> M. Gollac, S. Volkof, *Les conditions de travail*, La Découverte, Paris, 2000.

Mateo Alaluf est professeur à l'Institut des Sciences du Travail de l'ULB.

**Du fait de son travail,  
le salarié perçoit  
une rémunération  
qui n'est pas seulement  
son salaire direct  
mais constitue  
un ticket d'entrée  
dans la société.**

## Évolution de la conception du travail au XIX<sup>e</sup> siècle

# De la nécessité au superflu

«Pour satisfaire ses besoins urgents, il est nécessaire que l'homme travaille. Il faut qu'il achète sa vie de chaque jour par l'effort et la fatigue».

(dictionnaire Larousse du XIX<sup>e</sup> siècle)

Du début du travail (Adam et Ève chassés du paradis et condamnés –voire damnés– désormais à travailler pour vivre et se reproduire à la fin du travail et au développement du tiers-secteur annoncé par Jeremy Rifkin, le XIX<sup>e</sup> siècle apparaît au centre du changement de paradigme.

Réservé à l'esclave, au manant, au laboureur, au travailleur, voire à la femme, le travail (dont il est inutile de rappeler ici les origines sémantiques liées à l'effort, la souffrance, la douleur) se révèle nécessaire au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

La pensée aristocratique à Athènes, à Rome puis en Europe a longtemps privilégié le destin de celui qui, débarrassé du souci quotidien de reproduire sa force de travail, dispose de son temps au service de la cité (le politique), ou du suzerain, puis de l'État monarchique (le devoir).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est l'oisiveté qui est progressivement critiquée. Pour J.-J. Rousseau, «travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen

oisif est un fripon». A l'exigence morale, Babœuf et «la conspiration des égaux» joignent l'exigence sociale: «La loi dira qu'attenter à l'égalité est le crime capital et ce n'est pas moins y attenter d'entreprendre d'avoir la part de deux, que de vouloir prendre la sienne sans avoir rien fait pour la gagner. Personne ne sera autorisé à vivre aux dépens d'autrui». Adam Smith n'est pas loin de partager le même type de conviction, qui voit dans le travail la source de toute richesse: «Dieu en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la

© M. Clerbois

«Mines de Zolder», 1997. Le site inauguré en 1907 fermera ses portes en 1995.

La mécanisation de la production a affranchi l'homme du travail forcé, mais le salaire l'aliène à la consommation, devenue le moteur de l'économie.

plus sacrée et imprescriptible de toutes». Le travail dans la société nouvelle qui émerge devient une obligation supérieure.

Si en 1791 les lois d'Allarde et Le Chapelier, qui s'appliqueront à la France et à l'ensemble des régions ultérieurement annexées, imposent la liberté du travail, comme la législation anglaise de 1795, la révolution industrielle, les progrès techniques qu'elle entraîne, exigent leur lot de prolétaires - «les petits travailleurs infatigables». De fait c'est l'obligation qui s'impose, par la législation (telle le livret ouvrier, 1804) et par la politique de la main-d'œuvre des nouveaux entrepreneurs qui cherchent à s'attacher exclusivement la force de travail nécessaire. C'est la raison pour laquelle ils font construire des logements pour l'attirer et la contrôler et pour se garantir ainsi le nombre et la qualité nécessaires de travailleurs (Grand-Hornu, Bois du Luc...). La stabilité de l'entreprise obtenue, le marché mobile du travail alimenté par l'attrait du salaire permet à la marge embauche et débauchage selon l'évolution de la conjoncture. C'est l'application de la liberté du contrat.

«Vivre en travaillant, ou mourir en combattant»

Ce slogan des canuts lyonnais révoltés en 1831 ouvre la voie à la revendication du droit au travail. Comme le souligne, avec pertinence, Adam Smith: «L'ouvrier est aussi nécessaire au maître que le maître à l'ouvrier, mais le besoin qu'ils ont l'un de l'autre n'est pas aussi urgent». La prolétarisation des classes populaires qui les conduit à renoncer à leurs activités diverses et complémentaires rend le salaire non seulement nécessaire mais indispensable, vital. Le droit au travail devient une des principales revendications récurrentes au sein du mouvement ouvrier

naissant. La convention de 1793 avait bien décreté que «tout homme a droit à sa subsistance par le travail, s'il est valide», mais c'est en février 1848 que se manifeste ce qui devient désormais la base de la revendication socialiste. Lanecdote est belle et significative. Le gouvernement provisoire siège et délibère à l'hôtel de ville de Paris. Armé, un ouvrier fait irruption: «Citoyens, depuis 24h., la révolution est faite; le peuple attend encore les résultats». À Lamartine, il rétorque: «Assez de phrase, assez de poésie... l'organisation du travail, le droit au travail, dans une heure. Telle est la volonté du peuple! Il attend». Les ateliers nationaux sont créés avec le budget de la liste civile du roi déchu. Politique keynésienne avant la lettre. Leur dissolution en juin suscite et nourrit l'émeute à Paris, à Marseille. Si ce n'est pas l'État qui garantit le droit au travail, ce sont les ouvriers qui le créeront: devenu un droit naturel revendiqué, le travail et les travailleurs en sortent magnifiés: «La faculté de travailler qui distingue l'homme de la brute, a sa source dans la plus haute profondeur de la raison» (P.J. Proudhon).

C'est la grande période de création des coopératives ouvrières de production, mais qui, très rapidement, montrent leurs limites pratiques (questions du crédit, de la responsabilité et de l'autorité). En revanche, cette option est théorisée par Proudhon en France (la mutualisation de la production) et par Lassalle en Allemagne (organisation de coopératives de production avec l'aide financière initiale de l'État). Ce courant exerce une influence en Belgique par l'intermédiaire du Vooruit et d'Anseele.

Pour Marx au contraire, le droit au travail s'inscrit dans le droit fil de la nouvelle organisation de l'économie et de la société. «Derrière le droit au travail, il y a le pouvoir sur le capital, l'appropriation des moyens de production, leur subordination à la classe ouvrière associée, c'est-à-dire la suppression du salariat, du capital et de leurs rapports réciproques».

Depuis 1877 et la création du Parti socialiste flamand à Gand, c'est le deuxième axe qui entraîne le (futur) mouvement socialiste en Belgique.

Le premier permet de comprendre l'extraordinaire efflorescence de la coopération socialiste pendant cinquante ans jusqu'à ce que le rêve d'Anseele, devenu un redoutable capitaine d'industrie, se fracasse sur la grande crise économique des années 1930, lui qui pensait pouvoir concurrencer le capitalisme sur son propre terrain.

Le second s'inscrit dans le bronze de la Charte de Quaregnon, il n'a toujours pas été abandonné malgré l'évolution du POB puis du PSB vers la social-démocratie la plus affirmée et celle de l'économie. Depuis 1885, le droit au travail figure dans les programmes successifs comme dans les revendications répétées, en particulier en période de récession. C'est ainsi que durant les hivers rigoureux de 1884 et 1885, c'est avec le slogan «pas de charité, du travail» que Jean Volders anime à Bruxelles d'importants cortèges d'ouvriers sans travail. «L'ouvrier honnête, laborieux qui est le producteur de la richesse publique, doit être fier, la charité n'est point son lot et il ne saurait l'accepter sans rougir, ce qu'il lui faut, ce qu'il demande, c'est du travail. La société, l'État, la province, la commune ont pour devoir de lui en donner» (protestation de la ligue ouvrière de Bruxelles contre les collectes charitables en

faveur des sans travail, décembre 1884). Désormais la revendication du droit au travail scande régulièrement les périodes de crises et de rationalisation.

## Le droit à la paresse!

Si le XIX<sup>e</sup> siècle s'ouvre sur l'affirmation de l'obligation du travail (tant au plan moral qu'économique) et s'il voit se déployer l'exigence du droit au travail, il s'achève sur l'émergence prophétique du «droit à la paresse», selon le titre d'un pamphlet rédigé par Paul Lafargue, gendre de Marx. «Une étrange folie possède les classes ouvrières des nations où règne la civilisation capitaliste. Cette folie traîne à sa suite des misères individuelles et sociales qui depuis deux siècles torturent la triste humanité. Cette folie est l'amour du travail, la

«Ce qui est contemporain, c'est ce qui continue à nous parler». «Industria» d'Antoine Bourlard (XIX<sup>e</sup> s.) est un tableau emblématique de l'exposition «Le beau corps de la mémoire» au Mac's (Grand-Hornu), jusqu'au 29 juin 2003.

Jean Puissant est professeur d'histoire à l'Université libre de Bruxelles.

mécanisation de la production a affranchi l'homme du travail forcé, mais le salaire l'aliène à la consommation, devenue le moteur de l'économie. Le XIX<sup>e</sup> siècle apparaît capital dans la mutation.

Jean Puissant

L'entretien de Jean Sloover avec  
Christian Baudelot et Michel Gollac\*

## Les habits neufs de la lutte des classes

Le sentiment d'exploitation, propre hier à la condition ouvrière, fait aujourd'hui partie intégrante du vécu collectif...

Il avait donc raison, le vieux Marx: il n'y a pas que le partage inégalitaire des profits, l'extorsion maximale de la plus-value par le capital. On peut aussi, à salaire constant, faire davantage surer le peuple, le faire bosser de façon plus intense. A l'heure des beaux discours du «turbo capitalisme» sur l'émancipation du travail dans la société post-industrielle, les travailleurs qui ne font pas partie de l'armée de réserve des chômeurs et des exclus ressentent désormais tous, peu ou prou, cette souffrance de «perdre sa vie à la gagner». Voilà ce qui ressort d'une vaste enquête sur «le bonheur et le travail en France» effectuée, en partenariat avec l'Institut français de la statistique et des études économiques par une équipe de sociologues dirigée par Christian Baudelot et Michel Gollac. De cette descente scientifique dans l'univers du boulot quotidien ressort cette certitude que le travail n'est pas volontiers synonyme de bonheur. Et que, sous les habits neufs dont l'affuble le nouveau management, l'antique lutte des classes a encore de beaux jours devant elle. Quand fera-t-il jour, camarades?

Globalement, le travail contribue-t-il au bonheur?

**Christian Baudelot:** Plus d'un Français sur quatre déclare que le travail est une composante importante du bonheur. Mais cette proportion varie fortement selon la position sociale. Parmi les jeunes

ouvriers au chômage ou n'ayant qu'un emploi précaire, 65% évoquent le travail dans la définition du bonheur. Par contre, ce n'est le cas que de

5 % des femmes au foyer. Bref, les catégories dont les conditions de travail sont les plus pénibles, les rémunérations les plus faibles et les risques de chômage les plus grands font du travail l'une des conditions essen-

tielles du bonheur. Ce sont cependant ceux qui bénéficient des conditions de travail et des positions sociales les plus élevées qui se déclarent les plus heureux au travail.

Les gens sont-ils aujourd'hui plus heureux au travail qu'il y a 25 ans?

**Ch.B.** Il faut distinguer les hommes et les femmes. Moins nombreux que les femmes à estimer leur situation meilleure que celle de leur père au même âge, les hommes attribuent cette amélioration à l'évolution des conditions de travail et à l'élévation de leurs rémunérations. La situation sociale à laquelle ils se réfèrent pour mesurer l'évolution est donc interne à la sphère du travail. C'est d'un autre point de vue que se placent les femmes: elles prennent en compte les aspects non seulement matériels, mais surtout psychologiques et symboliques: «mon travail est plus épanouissant et motivant», «il me donne un sentiment d'indépendance et de liberté», «j'étends mes connaissances», «j'ai l'impression d'évoluer». On a affaire ici à la conscience d'une transformation qualitative qui exprime un changement de la vie par le travail que n'aurait pas désavoué Simone de Beauvoir. Les références sont évidemment radicalement différentes: le travailleur manuel, ouvrier ou paysan pour les hommes; la mère au foyer pour les femmes.

Quels sont les grands changements qui sont intervenus dans le travail ce dernier quart de siècle?

**Michel Gollac:** D'abord la montée des emplois précaires permet aux entreprises d'affronter des marchés instables en conservant une organisation rigide et en jouant sur les effectifs. Mais l'emploi juridiquement temporaire n'est pas seul en cause: les travailleurs des entreprises économiquement fragiles, des sous-traitants, même si leur contrat de travail est à durée indéterminée, n'ont pas non plus un emploi stable. De plus, on peut aussi, avec Robert Castel, parler de «précarisation des stables»: ceux-ci sont sensibles à la menace que fait peser sur eux l'existence de chômeurs et de précaires et ils éprouvent vis-à-vis d'eux des sentiments de culpabilité.

### Le bonheur et la souffrance

Depuis les années 1980, l'intensité du travail s'est-elle accrue?

**M.G.** Oui: augmentation des normes de production, diminution des effectifs, suppression de postes «doux», élimination des temps morts, cumul des contraintes bureaucratiques avec celles nées du souci de coller aux fluctuations du marché. Cette intensification du travail empêche chaque travailleur d'adapter son travail à ses particularités propres.

Les transformations récentes du management n'ont-elles pas rendu aux travailleurs un peu d'autonomie?

**M.G.** Sans doute. Mais l'intensification du travail prive cette autonomie d'une grande part de ses effets. Et le contrôle de l'activité se renforce, dans le cadre d'organisations de plus en plus bureaucratiques et de pratiques d'évaluation du travail de plus en plus sophistiquées. La précarisation, l'autonomie, l'évaluation des performances de chacun, l'inégalité capacitaire à affronter l'intensification entraînent une individualisation du travail et un lourd sentiment de responsabilité personnelle. Cette individualisation est notamment favorisée par la diffusion des valeurs méritocratiques. Elle résulte aussi de la crise de la

© M. Clerbois

représentation politique du monde ouvrier et du déclin du syndicalisme, que l'individualisation du travail, inversement, favorise.

**Ch.B.** La pression exercée sur le travailleur par l'intensité du travail, la précarité, la flexibilité conduit à la souffrance et au sentiment tragique d'être le responsable de son propre malheur que l'on retrouve chez de nombreux travailleurs appartenant à toutes les catégories sociales. En haut de la hiérarchie, la pression est assumée et symboliquement ou matériellement compensée; elle est génératrice de satisfactions à court ou moyen terme, mais même ces bonheurs sont fragiles: de nombreuses personnes tombent brutalement d'une situation de bonheur dans la souffrance. En fait, la pression rend de moins en moins possible une attitude de retrait, une mise à distance du travail: on est dans le bonheur ou on est dans la souffrance...

Il y a donc aujourd'hui une nouvelle souffrance au travail?

**M.G.** Les anciennes formes de souffrance n'ont pas disparu. C'est vrai même pour des pénibilités physiques, comme le port de charges lourdes. Mais des souffrances inédites sont effectivement apparues: la peur de perdre son emploi, la peur de ne pas tenir le coup, la peur de craquer face à l'intensité du travail. Le sentiment d'être dans une impasse aussi, de n'avoir pas d'avenir. Cette souffrance est liée à la fragilité que crée une pression excessive. Il n'y a pas toujours loin de l'excitation heureuse du défi relevé à cette forme de souffrance. Ce qui est nouveau aussi, c'est que cette souffrance se ressent consciemment et se dit.

### Protéger la vie

Seriez-vous d'accord de dire que l'on assiste aujourd'hui à un surcroît d'exploitation des travailleurs au sens marxiste du terme?

**M.G.** Oui. Depuis les années 1970, la part des salaires dans la valeur ajoutée a sévèrement diminué tandis que se gonflait celle des profits: l'intensification du travail produit aussi de la plus-value supplémentaire. En étendant le modèle d'analyse marxiste, comme nous y invitent les travaux de Pierre Bourdieu, les bénéfices économiques tirés du capital culturel, certifié ou non par le diplôme, n'ont pas décrû. Et le rôle du capital social, des relations et des obligations réciproques, s'est sans doute accru: de nouvelles formes d'exploitation apparaissent dans le monde des relations et des réseaux. Il faut aussi prendre au sérieux la définition que les personnes elles-mêmes donnent de l'exploitation. Non plus tant exploitation à un instant donné liée directement à la situation de classe, mais un déséquilibre entre les investissements consentis et les rétributions sur le long terme, en incluant le lien travail-santé et la sécurité sociale de l'emploi.

L'évolution du travail épouse-t-elle pour autant la souffrance de l'individu contemporain?

**Ch.B.** Certainement pas, mais elle y contribue.

Vous êtes très pessimistes?

**Ch.B.** Non, car lorsqu'un système se défait, un autre se refait. Mais la mue provoque souvent de gros dégâts. Et ce sont souvent toujours les mêmes qui trinquent...

Quel bilan tirez-vous des 35 heures en France?

**M.G.** Parmi les salariés concernés, une large majorité fait état d'une amélioration de ses conditions de travail et de vie, mais une minorité non négligeable vit une aggravation insupportable de celles-ci. Ces modalités ont grandement

«*Bien travailler, bien s'amuser*», 1999. Site de Fauquez-Ittre. Autour de la fabrication de la marbrerie, l'industriel A. Brancart a créé un village comprenant une cité ouvrière, une salle des fêtes, une chapelle... en grande partie détruite aujourd'hui.

varié selon le rapport de forces entre salariés et employeur. Dans les entreprises où ce rapport était défavorable aux salariés et pour les catégories les moins capables de se faire entendre, la réduction du temps de travail (RTT) s'est assez souvent mal passée. Le bilan des 35 heures n'est pas négatif. Mais leur mode de mise en œuvre a accru les inégalités.

Pensez-vous avec Dominique Méda que le travail soit une «valeur en voie de disparition»?

**Ch.B.** Pas du tout. Mais il est important de savoir que, si certains ont interprété ainsi la position de Dominique Méda, elle-même ne souhaite pas qu'on réduise sa pensée au titre d'un de ses ouvrages.

**M.G.** Le travail n'est nullement une valeur en déclin. Les menaces sur l'emploi, la nécessité croissante de s'impliquer dans son activité professionnelle, l'intensification du travail font qu'on peut de moins en moins se tenir en retrait de celui-ci. Nous n'oublions pas non plus que de plus en plus de femmes trouvent dans le travail la base d'une liberté. Mais, en même temps, le souhait de trouver un équilibre entre le travail et d'autres activités se répand. Pour sortir de cette contradiction, il ne s'agit pas de proclamer la fin de la valeur travail, mais de changer les conditions de travail et d'emploi. Dans ses écrits récents, Dominique Méda estime que le travail est un bien premier tout en revendiquant le droit à un temps pour pratiquer des activités familiales, civiques, sociales ou personnelles: on ne peut qu'être d'accord. Quand l'emploi est trop précaire ou le travail trop intense, la sphère professionnelle envahit toute la vie, même si la durée affichée du travail est limitée. Faire une place à la famille ou aux loisirs suppose donc d'attacher de l'importance à la qualité des conditions de travail et au statut de l'emploi. De même, faire une place à la vie civique, ce ne peut être s'accommoder de la loi du silence, de la répression anti-syndicale ou du harcèlement dans l'entreprise. Abandonner le travail à l'arbitraire néolibéral, ce serait accepter une dégradation de la vie hors travail et un recul de la démocratie.

\* Christian Baudelot et Michel Gollac, *Travailler pour être heureux? - Le bonheur et le travail en France*, édition Fayard, 2003, 351 pages.

La pression  
rend de moins en moins  
possible  
une attitude de retrait,  
une mise à distance du travail:  
on est dans le bonheur  
ou on est dans la souffrance...

## Droits humains dans le travail

# Le retour en force

Ces derniers mois ont été placés sous le sceau d'une véritable poussée des droits humains dans la relation de travail. Une évolution du droit social qui risque de faire grincer pas mal de dents.

«Je ne suis pas et ne veux pas que l'on me croie gaga». C'est par cette phrase que, le mois dernier, le quotidien *Libération* introduisait le portrait de Guy Lemaire, ce Liégeois anonyme, porte-parole des «moralement harcelés» depuis qu'un reportage de la série *Faits divers* (RTBF-Liège) intitulé «Ils n'auront pas ma peau» s'est penché longuement sur son cas. Un cas parmi des millions en Europe, mais un cas exemplaire, qui les focalise tous. «Du moins se bat-il pour qu'on le reconnaîsse», poursuit Laurent Hirsch, dans un court article de présentation du documentaire reprogrammé récemment sur TV5. «Les persécutions psychologiques, les campagnes de dénigrement professionnel dont il a été l'objet l'ont poussé à la dépression puis à l'incapacité de travailler».

Il y a trois ans encore, Guy était salarié chez Belgacom. Alors délégué syndical, devenu particulièrement dérangeant quand Belgacom multiplie les plans sociaux (1997-1999), Guy associe, un jour de déprime et de colère, le geste à sa phrase désormais célèbre: pour stigmatiser son combat et l'atmosphère professionnelle accablante qu'il endure dans sa chair, il se fait couvrir le visage de tatouages maoris. Il garde aujourd'hui, de façon indélébile, ces traces désespérées et criantes de sa longue descente «au fond du trou».

Mais pour des millions d'autres travailleurs, qui refoulent leur douleur et n'attirent pas l'oeil de la caméra, cette souffrance au quotidien est tout aussi violente et sans issue. Selon un récent rapport de la «Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail», nous sommes 12 millions à être quotidiennement confrontés au harcèlement et à d'autres formes d'intimidations au travail.

d'autres formes d'intimidations au travail. En Belgique, le *mobbing* touche pas moins de 11 à 13% de la population active. Dans une étude poussée menée auprès de travailleurs norvégiens –un pays où, pourtant, le niveau de vie et la législation sociale sont plutôt favorables–, 27% des personnes interrogées lient harcèlement et baisse de la productivité, absentéisme structurel, *turnover* accru et démotivation. Partout où une approche transparente et courageuse du problème a été entamée, les mêmes constats apparaissent: «Pour enrayer l'épidémie, la seule solution est la prévention. Et il ne suffit pas de stigmatiser ou de punir le coupable. Entretiens, discussions, coachings et

formations sont de meilleurs remèdes pour assurer l'équilibre de l'entreprise et de son personnel», concluent les spécialistes.

### Un arsenal de lois pour endiguer l'épidémie

Protection de la vie privée, prévention et répression de la violence et du harcèlement et, enfin, interdiction de pratiquer toute forme de discrimination à l'égard de certaines catégories de personnes: de nouveaux outils juridiques, émanant directement de la Convention européenne des droits de l'Homme, contraignent aujourd'hui –ou vont contraindre sous peu– les entreprises à revoir en profondeur certains de leurs modes de fonctionnement. Objectif visé: améliorer d'urgence l'intégration et le bien-être des travailleurs dans leur milieu professionnel.

Le 12 décembre dernier, le Sénat belge adoptait la loi «tendant à lutter contre la discrimination et modifiant la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme». Cette loi entrera en vigueur incessamment. «Ses effets sont potentiellement énormes», souligne Olivier Rijckaert, avocat au sein du cabinet *Bird & Bird* (Bruxelles) et spécialiste de la question. «Elle interdit en effet toute forme de discrimination dans l'ensemble des strates de la vie économique et sociale et, plus particulièrement, sur le lieu de travail. Au sens le plus large du terme, c'est l'ensemble de la relation de travail –de l'engagement au licenciement en passant par l'avancement de carrière– qui est visé par la loi et devra subir le test anti-discriminatoire».

Pour preuve, pas moins de quatorze motifs concrets de discrimination sont retenus: le sexe, une prétendue race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle (choix du partenaire), l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, l'état de santé actuel ou futur, un handicap ou une caractéristique physique.

### Implications pratiques

En théorie, cet inventaire va de soi. Mais les conséquences pratiques de la loi dans la gestion quotidienne des ressources humaines laisseront plus d'un responsable perplexe. C'est la révision de fond en comble de certains modes de fonctionnement des entreprises au quotidien qu'elles postulent.

Ainsi, diverses études menées récemment en Belgique révèlent que la nationalité et le sexe du candidat constituent un critère courant de sélection dans les entreprises: 30% des employeurs reconnaissent être influencés par le sexe du candidat tandis que 20% admettent que la nationalité joue un rôle. Or, la nouvelle loi interdit toute discrimination fondée sur ces deux critères. Ces formes de discrimination, qui prennent souvent la forme d'une discrimination «directe», devront impérativement être éliminées par les employeurs, sous peine de poursuites au civil ou au pénal.

### DERNIÈRE MINUTE

#### Une loi «discrimination» pour compléter l'arsenal

Dernier avatar légal en date: la loi du 25 février 2003, parue au *Moniteur belge* le 17 mars 2003, «tendant à lutter contre la discrimination et modifiant la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme». «Ses effets sont potentiellement énormes», souligne Olivier Rijckaert.

«Mais ce ne sera pas suffisant», précise Olivier Rijckaert. «Les discriminations «indirectes» –les pratiques d'apparence neutre mais défavorisant indirectement une catégorie de personnes ciblées–, seront également proscrites». Ainsi, l'exigence de connaissance d'une langue autre que la langue maternelle du candidat pourra être considérée comme «indirectement discriminatoire» si l'employeur n'établit pas la nécessité absolue de connaissance de cette autre langue au vu de la fonction confiée. Un candidat d'origine maghrébine qui se verrait refuser un emploi de jardinier en raison de son manque de connaissance du néerlandais pourrait ainsi invoquer l'existence d'une discrimination indirecte, fondée sur son origine nationale ou ethnique. En outre, la loi ne vise pas uniquement les conditions d'accès à l'emploi. Les promotions, les conditions de travail et de licenciement entrent également dans son champ d'application.

### Invoquer les faits suffira

Les principes posés par la nouvelle loi ne seront efficacement mis en œuvre que si les victimes de pratiques discriminatoires disposent d'instruments adaptés en vue de combattre les pratiques prohibées. Sur ce plan, la loi n'est pas en reste: elle facilite tout d'abord à la victime présumée la charge de la preuve. Le travailleur pourra se contenter d'invoquer des faits qui permettent de présumer

l'existence d'une discrimination. À charge alors pour l'employeur de prouver le contraire. «Et sur le plan judiciaire», explique l'avocat, «le législateur a opté pour l'action en cessation, devant le président du tribunal du travail. Suivant les formes du référé, le tribunal pourra ordonner à l'employeur, le cas échéant sous peine d'une astreinte, la cessation immédiate des pratiques qu'il aura jugées discriminatoires».

Un nouvel arsenal de lois interactif: non-discrimination, prévention du harcèlement et protection de la vie privée

La récente loi du 12 décembre 2002 vient compléter d'autres dispositions légales qui ont déjà réveillé l'ire des chefs d'entreprise: celles relatives à la protection des travailleurs contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail et celles relatives au traitement des données à caractère personnel. «Des intentions louables pour une législation inadaptée!» clament les plus modérés, sommés de désigner, avant le 31 décembre dernier dans toutes les entreprises du pays, un conseiller en prévention en charge de la problématique spécifique de la violence et du harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail. Selon les patrons des grandes comme des petites sociétés du pays, ces lois sont «mal ficelées» et font des employeurs «des dindons d'une farce à répétition». «L'employeur sera extrêmement démunie dans un grand nombre de cas d'affabulation de salariés paranoïaques ou de mauvaise foi!», n'hésite pas à pointer le magazine professionnel *Indépendant & Entreprise*.

Quant à la loi spécifique à la protection des données à caractère personnel (8/12/1992), elle offre désormais aux victimes potentielles les moyens techniques pour établir les faits permettant de présumer une discrimination. Cette loi prévoit en effet un droit d'accès aux données à caractère personnel les concernant. «En exigeant l'accès à son dossier individuel, le travailleur pourra y découvrir des mentions ou des données révélant l'existence d'une pratique discriminatoire. Dans cette mesure, les deux législations interagissent véritablement», relève Olivier Rijckaert.

«Pas le profil, manifestement homosexuel»...

En France, récemment, un employeur s'est vu poursuivi pour avoir apposé, sur le CV d'un candidat, cette mention. Ce dont le candidat évincé n'a pu se rendre compte qu'en exerçant *manu militari* son droit d'accès aux données le concernant. Si l'annotation manquait particulièrement de tact, il en est sans doute d'autres, de pratique nettement plus courante aujourd'hui, susceptibles d'entraîner plus d'un employeur dans la spirale des plaintes et procès, en mettant au grand jour des pratiques discriminatoires souvent banalisées –même inconsciemment– lors du recrutement et de la promotion de ses travailleurs. Avec ce nouvel arsenal légal, un patron averti en vaut au moins trois.

Philippe Coulée

Le travailleur pourra se contenter d'invoquer des faits qui permettent de présumer l'existence d'une discrimination. À charge alors pour l'employeur de prouver le contraire.

## Accidents du travail

## Quand l'«erreur humaine» a bon dos

Malgré les progrès accomplis en matière de sécurité au sein des entreprises, les probabilités d'accidents, parfois graves, demeurent. En cause: la recherche de la rentabilité qui accroît les cadences de travail. Avec à la clé un risque accru d'erreurs. Qui peuvent se payer très cher surtout pour les travailleurs.

Telle une formule incantatoire, un mot, lacinant, revient encore et toujours dans les conversations à Cockerill: sécurité. Et pour cause, l'accident du 22 octobre dernier a tétanisé les chairs, marqué les esprits. Au fer rouge. Exceptionnel pas son ampleur -trois morts et plus de 26 blessés dont 12 grièvement-, cette tragédie a rappelé brutalement que la sidérurgie peut tuer à tous moments malgré les mesures de prévention et la bonne volonté du personnel. «Il y a eu au fil des années un effort incontestable et permanent pour améliorer les conditions de sécurité sur les lieux de travail et sur la nécessité pour chacun de s'y conformer. Mais la pression sur le personnel est telle aujourd'hui que l'on ne s'y conforme pas toujours. Avec des risques d'accidents qui peuvent se répéter. De toute façon, lorsqu'ils surviennent, on ne peut tout ramener pour les expliquer à la simple erreur humaine. Il importe aussi de tenir compte du contexte sociologique de l'entreprise» explique Michel Hannotte, historien et directeur de l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale.

«On a démontré que le coût caché d'un accident de travail était cinq fois plus élevé que son coût direct visible».

L'exposition parfois permanente au danger provient aussi de la concentration des risques dans certains secteurs d'activités: les cokeries, les hauts fourneaux, les voies de chemin de fer. «Il existe un lien objectif avec le danger dans les industries lourdes en général, sources presque par nature d'accident» ajoute Michel Hannotte qui souligne cependant une différence importante entre les drames de la mine et de la sidérurgie: «Dans le premier cas, les accidents et les catastrophes sont collectifs. Il y a, par exemple, un coup de grisou qui fait plusieurs victimes, parfois plusieurs dizaines. Ce qui marque les esprits, c'est le nombre

de morts. Dans les métiers du métal, ce sont les types d'accidents qui frappent: la ou les victimes ont péri par asphyxie, par brûlure, par explosion, par écrasement.. En d'autres termes, les accidents y sont plus effroyables que collectifs. Et les gens en parlent autour d'eux, s'assimilent aux malheurs des autres, l'accident s'intègre alors dans l'imaginaire populaire. D'autant qu'auparavant les liens d'usines étaient redoublés par les liens de quartier. Tout le monde se connaissait finalement». Et tout le monde, surtout les femmes et les enfants, voyaient partir les hommes à l'usine avec l'angoisse latente de l'accident, parfois mortel. D'où une culture de la mort que la population semble avoir métabolisée.

## «Les temps de réaction sont lents»

«La proximité entre les travailleurs, les habitants et l'entreprise va commencer à changer à partir des années soixante grâce aux hauts salaires, à la voiture. Les gens s'éparpillent dans le bassin et ne vivent plus tous à l'ombre de Cockerill. Le problème de la familiarité avec le risque subsistera cependant» indique Eric Geerkens, historien à l'ULg. Le rapport «fusionnel» qu'entretennent les métallos et leur entourage avec Cockerill tient à l'histoire. Si avec l'arrivée, en 1817, de John Cockerill l'industrie va phagocytter tout le bas de Seraing et d'Ougrée et s'étendre sur des dizaines de milliers d'hectares, elle attire parallèlement aussi une population sans cesse croissante qui s'installe tout autour des ateliers et des usines.

Dans la cité du fer, il apparaît impossible de dissocier, par endroits, l'habitat de l'entreprise, et vice versa, tant l'imbrication de l'un dans l'autre semble totale: ici, les tuyauteries de l'usine passent au-dessus des toits, là elles longent des jardins, plongent vers le sol pour resurgir au détour d'une maison. Comme par exemple rue de la Gare, à Ougrée, qui ne forme qu'une frontière toute relative entre l'entreprise et les habitations. Les organisations syndicales y ont pris leurs quartiers, une sorte de poste avancé avec vue imprenable sur l'accès 11: au fond, à quelques centaines de mètres à peine, la cokerie où a eu lieu la terrible explosion.

Ce jour-là, Jean Baldo (FGTB Liège) était donc «aux premières loges». L'amertume se lit encore sur son visage, se précise dans ses paroles. «Nous prévenons tant et plus qu'il y aura encore des accidents. Les temps de réaction sont lents cependant et les moyens à mettre en œuvre pas toujours suffisants» soupire-t-il, lui qui a pour lourde mission de présider le comité de sécurité et d'hygiène de Cockerill. Et de rappeler les «22 accidents mortels qui ont eu lieu au sein d'Arcelor en 2002. Je crains malheureusement qu'il n'y ait d'autres victimes si on ne change pas de politique. Pas seulement ici. Partout, dans les différents sites de production du groupe, on recherche la rentabilité à outrance. La sécurité passe après, malgré ce que disent les responsables».

«L'expression  
“se tuer au travail”  
n'est pas seulement une image  
mais trop souvent encore  
une réalité tragique».

La sécurité ne concerne évidemment pas que les seuls salariés de Cockerill. La filiale sérésienne de la multinationale de l'acier recourt abondamment aux sous-traitants et aux intérimaires. Ces derniers apparaissent de manière générale, quel que soit le secteur de production pratiquement, plus exposés aux problèmes: ils ont deux fois plus de probabilité d'avoir un accident et le taux de gravité de celui-ci est deux fois plus élevé par rapport aux autres travailleurs<sup>1</sup>. Certains types d'activité sont potentiellement plus dangereux que d'autres. Ainsi, celui du bâtiment a enregistré en 2001 plus de 28 000 accidents. Pour la même année, globalement en Belgique, 232 personnes ont été victimes d'accidents mortels dont 105 sur le chemin du travail. En 2000, il y a eu plus de 200.000 accidents du travail dont près de 15 000 dits graves.

Ces chiffres donnent froid dans le dos. Jean-François Leclercq, premier avocat général près la Cour de Cassation, a du reste souligné récemment que «l'expression “se tuer au travail” n'est pas seulement une image mais trop souvent encore une réalité tragique (...): les accidents du travail demeurent un fléau qui tue, qui inflige des incapacités et qui engendre des souffrances, sans parler des énormes coûts qu'il entraîne pour la collectivité (...) la tendance à croire que “l'accident du travail fait partie du métier” doit être bannie. Au contraire, le fait que les salariés sous contrat de travail précaire ont plus d'accidents que les autres montre que le phénomène est lié à l'organisation de la production... dans un milieu où la rentabilité n'est pas un vain mot, quels risques prendront les travailleurs les plus faibles pour essayer de compenser leur faiblesse?»<sup>2</sup>. Une esquisse de réponse inquiétante se trouve peut-être dans des chiffres émanant du ministère de l'Emploi et du Travail concernant les intérimaires: 30% des accidents concernent des travailleurs qui ont moins d'un an d'expérience, 68% des victimes ont moins de trente ans...<sup>3</sup>.

sont étroitement imbriqués. Lorsqu'on dissèque les accidents, on s'aperçoit que l'homme n'est qu'une maillon parmi d'autres et que, la plupart du temps, il a pris la décision qu'il jugeait la plus pertinente en fonction de la situation, de la vitesse de réaction qui lui était imposée et, parfois, des objectifs économiques de production»<sup>4</sup>.

## «Un schéma réducteur et culpabilisant»

En cas d'accident comme à Cockerill, l'«erreur humaine» est souvent invoquée, rendant finalement la victime coupable de ce qui lui est arrivé. Dans ce cas, le cynisme le dispute à l'hypocrisie car comme le répète Anne-Sophie Nyssen, chercheur au service de Psychologie du travail de l'Université de Liège «il s'agit d'un schéma réducteur et culpabilisant, d'une conception simpliste de l'erreur. Cela permet d'éviter les difficultés pratiques que soulèverait la recherche des causes premières et de leur enchaînement. L'augmentation de la fiabilité technique incite à expliquer l'accident par l'erreur humaine. Dès la mise en évidence d'une telle faute, jugée suffisante, on estime que la boucle est bouclée, que le dossier peut être refermé. Or, dans la société moderne, les facteurs techniques, humains et organisationnels

Topologie n°1, 1996.

<sup>1</sup> En outre, les PME sous-traitantes de moins de 50 travailleurs comptabilisent près de 50% des accidents graves et 50% des accidents mortels alors que le nombre de personnes qui y sont occupées ne représentent que 39% du total des travailleurs recensés par l'ONSS. Voir «Syndicat», 8 novembre 2002.

<sup>2</sup> Le Journal du Mardi, 7 janvier 2003.

<sup>3</sup> Tendances, 31 octobre 2002.

<sup>4</sup> Idem.

<sup>5</sup> Idem.

Sergio Carrozzo

## Fear management

# La terreur au travail a enfin «sa» théorie!

Connaissez-vous le *Fear Management*? Il s'agissait d'une pratique, il s'agit aussi aujourd'hui... d'une toute nouvelle théorie managériale: celle de la gestion dans l'entreprise par la terreur.

À en croire Marie Muller et Dominique Lhuillier, auteurs de deux ouvrages récents<sup>1</sup>, la nouvelle coqueluche des DRH (directeurs des ressources humaines) -venue en droite ligne des États-Unis-, est un succès sans précédent. La peur comme instrument de gestion, voilà qui est cool... Comme tout ce qui est beau et bon, la gestion a- ou anti-humaine est née aux États-Unis. Elle se base sur des «stratégies managériales visant à désorganiser, puis supprimer le lien social via des techniques propres à éroder la force mentale et morale de la cible» (Pierre Chiaroni, psychiatre).

### Critères facilitants

Il faut un contexte précis pour obtenir une fructueuse élimination de la «cible»... puisqu'on s'est -sémantiquement- débarrassé de la personne. Toute cible, même la plus «solide», craque, si les techniques visant à, littéralement, l'«affoler» de l'intérieur ont été théorisées avec patience et savoir-faire.

Le concept de *fear management* n'est pas neuf. Aux États-Unis, la firme AIG s'enrichit depuis deux décennies grâce à sa célèbre assurance anti-harcèlement. La prime est d'autant plus élevée que la société qui désire s'assurer (et donc harceler en toute impunité) est socialement à risque. Le triomphe de l'idéologie individualiste et la déliance sociale qui en a découlé précipitent d'office la plupart des entreprises complexes dans la catégorie «à risque». C'est un peu le syndrome du bonus-malus appliquée aux SA, en somme...

### Une stratégie implacable: la chosification de la personne...

... ou plutôt sa catégorisation. L'échelle de Leyman (du nom de Heinz Leyman, psychosociologue suédois) date de 1996. Elle reprend 45 stratégies et 5 catégories visant à «définir» la «cible» à terroriser.

La principale variante est la psychiatrisation de l'élément nocif, sa mise en pathologie. La personne visée est définie comme paranoïaque, névrosée, perverse (si possible narcissique) ou simplement aigrie et «méchante». Bref, il «faut» qu'elle se soigne... mais après avoir été mise dehors. On pourra lui faire miroiter l'asile, la maison de repos ou, plus simplement... le bureau de pointage, voire le CPAS: la punition ultime des «méchants» et des «fous»...

D'après D. Lhuillier et M. Muller, qui décrivent plusieurs cas de gestion par la peur dans leurs ouvrages respectifs, il existe en effet un certain nombre de critères facilitants.

- Un contexte socioéconomique anxiogène est «la» condition *sine qua non*. Peu de travail disponible, un grand nombre de candidats augmentent le seuil de tolérance. On accepte beaucoup de choses quand on est aux abois...
- Une absence ou, à tout le moins, un médiocre système de protection sociale des travailleurs se greffe «naturellement» sur un contexte économique défaillant. Plus la «facilité» de licencier est grande, plus le contexte de départ pourra être géré en toute impunité.
- La rupture du principe de solidarité entre travailleurs est également préconisée. Le manager pourra par exemple convoquer à tour de rôle ses divers employés dans son bureau, officiellement pour faire le point sur certains dossiers, officieusement pour stigmatiser le comportement de Mme Martin ou de M. Durand... On joue sur le non-dit, les regards, les sourires crispés... «Qu'a-t-elle dit? De quoi ont-ils parlé?...».
- L'isolement physique de la «cible», dos au mur ou... à l'aveugle (les célèbres paysagers sont excellents dans ces circonstances!) et la parcellisation des lieux de travail sont également préconisés.

### Pourquoi?

Sans vouloir sous-estimer le potentiel sadique et pervers de certains DRH qui voient dans le management par la terreur une manière d'assouvir leurs fantasmes de pouvoir absolu ou leur haine de «l'autre», les raisons profondes de cette gestion par la peur sont platement économiques.

Des décennies de renforcements des diverses législations du travail dans un sens plus favorable aux travailleurs ont altéré les possibilités de recours à l'arbitraire ou à la saine gestion par les employeurs.

Impossible, ou très coûteux, de licencier; difficulté d'échafauder une faute grave (les critères sont draconiens) à leur rencontre; résistance, juridique ou non, de la cible... Il faut que la personne parte d'elle-même après qu'on lui a rendu la vie impossible. Pour tout cela, point d'improvisation, d'où la nécessité de théoriser et de mécaniser les procédures de harcèlement: «De nombreuses sociétés et compagnies sont ainsi "harcéfères"» précise Marie Muller. C'est toute leur culture d'entreprise qui est basée sur la terreur. Beaucoup de multinationales, bien sûr, mais aussi nombre de PME et d'entreprises nationalisées adoptent la logique ultime de l'exclusion «pour le bien-être de l'organisation».

### Un bureau de direction, en tout cas une maquette.

«Ne plus traduire la fonction de "direction" par un nom imposant de tiroirs, mais par (la tentative d'une forme mûre, une forme de caractère faisant image et symbole, un petit monde à la croisée des traverses, pas pour y poser ses pieds, non, mais pour élargir les horizons, pour moi, pour qui rentre dans mon bureau.

Une hauteur de 0,95 m, une longueur de 2,30 m, un plan incurvé, trois coffres pour y redessiner l'horizontalité. Un coffre central suffisamment grand pour s'y reposer. Deux plus petits à droite et à gauche, dessertes pouvant accueillir le format courrier. Entre ces blocs, des interstices dessinant rigoles, petites ruelles pour y déposer les outils de l'écriture».

Les procédures formalisées viennent systématiser le harcèlement, le rendant ainsi imparable, car «technicisé»....

### Pour qui?

Toute personne peut théoriquement être définie comme cible. Dans la pratique, Dominique Lhuillier observe toutefois que «les cibles favorites sont les cadres à haut potentiel mais (?) à forte personnalité, car ils risquent de déplaire à "quelqu'un"... et parce qu'ils coûtent cher». Plus largement, toute personne «pas comme les autres», trop grosse, ou trop maigre, ou trop triste, ou encore utilisant un vocabulaire compliqué, ou ayant un accent ou encore un défaut de prononciation... est susceptible d'intéresser nos nouveaux gestionnaires.

D'abord le coup, ensuite le pansement, au fond. Toubibs, psy, pros du séminaire de gestion du stress et avocats ont décidément de très beaux jours devant

## La place des sans-emploi dans les syndicats

### Les organisations syndicales privilégient manifestement les travailleurs, au détriment des chômeurs.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les conditions de vie et de travail sont particulièrement difficiles pour la classe ouvrière naissante<sup>1</sup>. Pour se préserver des risques liés à la maladie, la vieillesse ou le chômage, les travailleurs vont créer des caisses de secours mutuel auxquelles chaque membre cotise. Outre la solidarité, le but est aussi d'éviter que les travailleurs au chômage n'acceptent de travailler à n'importe quel prix et pèsent à la baisse sur le niveau général des salaires, déjà très faibles. Malgré la législation, des organisations professionnelles préfigurant les syndicats apparaissent et se dotent de telles caisses. Mais celles-ci restent fragiles en raison du niveau des salaires et des crises économiques successives. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, différentes caisses syndicales obtiennent des subsides publics et une «assurance chômage» se développe progressivement<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> «Centrale des eaux», 1994-1995, sur le site d'Hirson-Buire (France), lieu d'intersection des chemins de fer du nord et de l'est de la France. Ce site employait plus de 1 000 travailleurs.

<sup>1</sup> Placardisés: des exclus dans l'entreprise, par D. Lhuillier, Seuil, 2002.  
Terreur au Travail, par M. Muller, Fayard, 2002.  
Lire aussi:  
Le Harcèlement moral au travail, P. Ravisy, Delmas Express, 2002 (aspects juridiques).  
Un site: solidarités souffrance au travail: [www.association-stt.com](http://www.association-stt.com)

Pour les syndicats, il ne s'agit pas de se contenter de «gérer» les dossiers de chômage, sans rien offrir en plus.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet les ouvrages publiés par Jean Neuville aux Éditions ouvrières (Bruxelles) en 1976, 1977 et 1979.

<sup>2</sup> Sur ce sujet, voir l'intéressant ouvrage de Guy Vanthemsche, *Le chômage en Belgique de 1929 à 1940: son histoire, son actualité*, Bruxelles, Labor, 1994.

<sup>3</sup> De 100 000 chômeurs environ en 1974 en Belgique, on passera à 300 000 en 1979 et 530 000 en 1985. Ministère de l'Emploi et du Travail, *Évolutions récentes du chômage et séries longues*, Bruxelles, 1992.

<sup>4</sup> Statut qui est en voie de démantèlement à l'heure actuelle. *Le Soir*, 7 février 2003.

<sup>5</sup> La plupart des chercheurs s'accordent à dire que les syndicats européens ont été dominés depuis leur naissance par des travailleurs masculins, autochtones, bénéficiant d'un travail (plutôt manuel et qualifié) à temps plein, stable et à durée indéterminée.

<sup>6</sup> Intervention de Ph. Paermentier (permanent interprofessionnel des TSE) le 19 octobre 2002 au Congrès de la CSC à Ostende.

<sup>7</sup> Principe prévoyant la réduction des cotisations patronales affectant un emploi par l'utilisation, sous forme de subside, de l'allocation de chômage en échange de l'embauche du demandeur d'emploi concerné.

des organisations syndicales, conçues et animées par et pour des travailleurs avec emploi<sup>5</sup>. Après vingt ans d'existence, les TSE de la CSC par exemple continuent de réclamer le «droit de vote» au sein des structures du syndicat chrétien<sup>6</sup>.

Il serait toutefois erroné de penser que les organisations syndicales belges se désintéressent de leurs affiliés chômeurs. Elles leur offrent certains services pour assurer leur défense individuelle: accompagnement en cas de convocation par des inspecteurs de l'Onem (Office national de l'emploi), conseils juridiques, prise en charge du dossier au tribunal du Travail le cas échéant, etc. D'autre part, à travers leur présence et leur action dans les structures de gestion de l'Onem, du Forem, de l'Orbem ou du VDAB (organismes régionaux de formation et de placement des chômeurs), par l'organisation de manifestations en faveur de l'emploi ou des droits des allocataires sociaux –notamment des sans-emploi–, les syndicats s'attachent à défendre les droits des chômeurs, le niveau des allocations qui leur sont versées, etc. Les positions des organisations syndicales varient toutefois suivant les dossiers. Ainsi la CSC est-elle relativement favorable au système d'activation des allocations de chômage<sup>7</sup>, tandis que la FGTB y est opposée. Du moins son aile wallonne, car en ce qui concerne le chômage, la perception qu'ont les syndicalistes d'une même organisation diffère parfois fortement dans le nord et dans le sud du pays.

S'il paraît donc clair que les syndicats –en Belgique comme ailleurs– restent principalement des organisations dirigées par et pour des travailleurs avec emploi, dans lesquelles les travailleurs sans emploi sont sous-représentés au niveau de la prise de décision, ils sont néanmoins –en Belgique sans doute plus qu'ailleurs– soucieux de la défense des chômeurs. ■

Jean Faniel

«Babette René», 9/1/64 extraite de l'installation «radiographies du site des mines à Zolder», 1997.

© M. Clerbois

L'analyse scientifique permet d'améliorer la connaissance de l'électorat des partis d'extrême droite et de ses motivations. Elle est utile pour lutter contre la progression de ces formations et de leurs idées.

chement au nationalisme le plus étroit dans certains cas, volonté de faire pression sur les partis de la droite «classique» afin qu'ils mènent une politique plus à droite dans d'autres, crainte des partis de gauche, approbation du discours socio-économique parfois très libéral des partis d'extrême droite pour d'autres électeurs encore, etc. La criminalité touchant certains quartiers précis (*car- et home-jackings*, cambriolages de villas, etc.) et le sentiment d'insécurité qu'elle génère permettent sans doute également d'expliquer un tel vote de la part de personnes apparemment épargnées par les soucis financiers.

En revanche, les raisons qui amènent une fraction de l'électorat «populaire» à voter pour des partis d'extrême droite sont connues avec plus de précision<sup>2</sup>. L'environnement socioéconomique de ces personnes est source de préoccupation pour celles-ci: confrontation au chômage à travers sa propre situation ou celle

<sup>1</sup> Voir Jean Faniel, «L'extrême droite après les scrutins de 1999 et 2000. Représentation électorale et implantation», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, n°1709-1710, 2001, p. 28.

<sup>2</sup> Voir Jean Faniel, *Le vote d'extrême droite en Belgique francophone. Enquête à Seraing*, Bruxelles, MRAX, 2000, 178 pp.

<sup>3</sup> La Belgique compte près de 400.000 chômeurs complets indemnisés. *Le Soir*, 4 février 2003.

<sup>4</sup> À ce titre, la récente décision de la Cour d'Appel de Bruxelles de se déclarer incompétente dans le procès intenté aux trois principales asbl du *Vlaams Blok* pour infraction à la loi réprimant le racisme (*Le Soir*, 27/02/2003) semble aller à contre-courant de cette lutte «frontale», directe, des organisations d'extrême droite et de leur idéologie.

<sup>5</sup> Le *Vlaams Blok* a ainsi tenté de créer en 1998 un syndicat dont la principale caractéristique était d'interdire la grève et toute opposition aux employeurs! Cf. *Le Soir*, 14 mai 1999.

<sup>6</sup> Le programme du Front national belge prévoyait ainsi en 1996 l'augmentation du minerval à payer pour effectuer des études supérieures (*Le National*, n°38, octobre 1996, page 12, point 8).

Jean Faniel est assistant en Sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles.

## Qui vote pour l'extrême droite?

«Particules élémentaires», Atelier 340, 1090 Bruxelles (02/424.24.12). Jusqu'au 25 mai 2003.

milieux aisés, sans difficultés apparentes et ayant voté auparavant pour des partis de la droite «classique». À Schoten, dans la banlieue «chic» d'Anvers, le *Vlaams Blok* a recueilli 24,5% des voix aux élections communales d'octobre 2000<sup>1</sup>.

Les motivations électorales de cette frange «aisée» de la population en faveur des partis d'extrême droite sont peu connues. Ainsi en est-on réduit à émettre différentes hypothèses: rejet égoïste des étrangers, atta-

d'un proche (enfant, conjoint,...), crainte de perdre son emploi, conditions de travail et/ou salariales difficiles, etc.

Cette situation engendre une certaine déception, voire un rejet des partis politiques «traditionnels» jugés responsables de cette situation ou, à tout le moins, perçus comme incapables d'y remédier. L'idée que «tous se ressemblent» revient ainsi de manière récurrente. Une dimension

«négative» conduit donc à ce vote de

Jean Faniel

# Une campagne pleine de chausse-trapes

Difficile, en ces temps internationaux troublés, de donner du sens à la campagne électorale. D'autant plus que les partenaires du premier gouvernement Verhofstadt ne cachent pas leur volonté de rempiler sous la prochaine législature. Dans pareil contexte, les sujets communautaires semblent être le maître-achat...

L'échéance approche: le 18 mai, les Belges déposeront leur bulletin de vote dans l'urne. Ce faisant, ils désigneront les futurs membres de la Chambre des représentants et du Sénat et orienteront la composition du prochain gouvernement fédéral. La volonté affichée par les membres de l'actuelle majorité –les libéraux, les socialistes et les Verts– de reconduire l'attelage sous la prochaine pourrait donner l'impression que les jeux sont faits et que les élections ne sont, somme toute, qu'une interruption obligée –technique, pourrait-on dire– dans la continuité de l'arc-en-ciel. La campagne serait-elle, par conséquent, sans réel enjeu? Le fait qu'elle ait été lente à l'allumage a renforcé cette thèse.

**Une campagne lente à l'allumage renforce le fait qu'il n'y ait pas de réel enjeu.**

Le trimestre qui vient de s'écouler ne s'est pas distingué, c'est un euphémisme, par une mobilisation spectaculaire des partis, sagement alignés en ordre de bataille. Mais pouvaient-ils raisonnablement lancer des thèmes de campagne, pointer leurs différences et, par conséquent, relancer la polémique sur le terrain intérieur, alors que la Belgique s'était jetée corps et âme sur une scène diplomatique en pleine ébullition, tentant de faire entendre sa voix dans le débat essentiel autour de la guerre en Irak? Sans oublier la nécessité de faire comprendre le sens et la portée de la loi sur la compétence universelle, laquelle a heurté les susceptibilités israéliennes et accru encore la tension diplomati-

que. Enfin, à présent que voilà le printemps, le calendrier belgo-belge s'ouvre sur la trêve pascale et le mariage du prince Laurent. Difficile, dans pareilles conditions, de ramener le débat sur le terrain belge sans se faire accuser d'affaiblir la position de la Belgique à l'étranger ou de gâcher l'esprit de la fête princière...

## Enjeux nordiques

Mais, au lendemain des vacances de Pâques, il faudra bien que la campagne démarre: il restera alors à peine trois semaines avant l'échéance électorale. L'extrême tension internationale continue évidemment de rendre l'entreprise délicate, bride quelque peu les élans des partis et fera peser, peut-être jusqu'à la date du scrutin, une sorte de chape de plomb sur les enjeux belgo-belges du 18 mai. Pourtant, contrairement aux apparences, les jeux sont loin d'être faits. Surtout en Flandre, où le CD&V et le VLD se livrent une aiguille bataille pour le leadership. Les ex-sociaux-chrétiens flamands savent que les affres de l'opposition ne leur seront évitées que s'ils redeviennent les premiers. Et la partie s'annonce serrée, même si les démocrates-chrétiens, en proie à des tensions internes et en panne de renouvellement n'ont pas vraiment profité de leur mise à l'écart du pouvoir pour se ressourcer. Le VLD, de son côté, tout occupé qu'il est à tenter de ratisser large, apparaît de plus en plus comme un grand parti attrape-tout à l'américaine: une évolution qui provoque des poussées d'urticaire à certains –tel Herman De

Croo, l'ex-président du VLD et actuellement président de la Chambre des représentants–, jusque dans ses propres rangs, et qui pourrait bien lui faire perdre sur un flanc ce qu'il gagne sur l'autre. Bref, la concurrence est telle que le moindre rebondissement peut changer la donne. Or, des rebondissements, il n'en a pas manqué, en cette fin de législature: épingle, pèle-mêle, le départ du VLD du député européen Ward Beyen et la création d'une bannière dissidente *Liberaal Appel*, les accusations portées à l'encontre de Guy Verhofstadt et de Rik Daems par la commission d'enquête parlementaire sur la faillite de la Sabena, et la candidature inespérée de Jean-Luc Dehaene sur les listes CD&V. De quoi rétrécir encore la faible marge qui sépare les deux partis dominants de la scène nordiste.

La reconduction de l'arc-en-ciel dépend pourtant, en grande partie, des résultats respectifs de ces deux formations politiques. Si, au jour «J», les libéraux du VLD continuent à occuper la tête du hit-parade électoral flamand, la coalition prolongerait vraisemblablement son bail de quatre ans, toujours sous la direction de Guy Verhofstadt. À condition, toutefois, que les socialistes du SPA et/ou les écologistes d'Agalev ne s'écroulent pas. En revanche, si le CD&V devait créer la surprise et coiffer le VLD d'une tête, plusieurs choix seraient possibles. Y compris... la reconduction de l'arc-en-ciel: gagner les élections –ou, plus modestement, ne pas les perdre– ne garantit pas automatiquement la participation au pouvoir. En outre, le morcellement de l'échiquier politique nordiste et le poids du Vlaams Blok sont tels que personne, au sein des états-majors des partis, n'exclut tout à fait le scénario d'une tripartite traditionnelle. Cette perspective d'une union sacrée entre les libéraux et les sociaux-chrétiens, deux partis au profil très flamand, n'enchantera évidemment pas les formations francophones de la coalition arc-en-ciel, qui misent sur la force de persuasion de leurs poids lourds pour éviter pareil cas de figure.

## Rêves sudistes

Au Sud, les positions des uns et des autres sont également délicates. Difficile, en effet, de battre gaillardement la campagne, et donc de s'envoyer des philippiques assassines, alors qu'on rêve de reconduction. Contrairement à ce qui se passe en Flandre, les principaux partis fran-

cophones –le PS et le MR– sont tous deux membres de la coalition arc-en-ciel. Et il ne leur est évidemment pas possible de concentrer leurs tirs sur le CDH, l'ex-PSC, qui se retrouve seul sur les travées de l'opposition francophone mais n'a ni la taille ni le poids du «grand frère» CD&V. D'autre part, si les socialistes et les libéraux veulent vraiment, comme cela semble être le cas, rempiler côté à côté dans la prochaine législature, ils doivent rester relativement modérés dans leurs propos, tout en montrant clairement leurs différences, campagne électorale oblige. Un vrai défi que l'on pourrait résumer ainsi: «Savoir jusqu'où ne pas aller trop loin». Du côté libéral, on jouera bien évidemment sur «l'effet Louis Michel»: le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères est omniprésent sur la scène internationale, où il a réussi la gageure de faire entendre la voix de

Ducarme trouveront sans doute un certain écho et, un peu partout, on louera les effets de la réforme fiscale opiniâtrement engrangée par Didier Reynders.

Du côté socialiste, on ne bénéficie pas de portefeuilles ministériels aussi porteurs que celui des Affaires étrangères et des Finances. Les tentatives désespérées du ministre de la Défense André Flahaut pour faire parler de lui prétent davantage à sourire qu'à réflexion... Elio Di Rupo, le président du PS, a donc fort à faire pour ne pas laisser trop de champ libre à droite: après avoir vilipendé Daniel Ducarme pour avoir initié le débat sur l'intégration et la sécurité, voilà donc qu'il se résout à faire de ce dernier point l'un des thèmes socialistes de campagne. Sur son flanc gauche, la tension est grande également: l'échec cuisant du PS français et de son porte-drapeau, Lionel Jospin, aux élections législatives fran-

caises de 2002 a fait pousser quelques cheveux blancs sur la tête des éminences socialistes bien de chez nous. D'autant plus que la mauvaise conjoncture économique et son lot de fermetures d'entreprises ont sérieusement entamé le moral de nombre de militants, de syndicalistes et d'électeurs traditionnellement socialistes. À l'approche des élections, le ton se durcit donc à gauche. L'époque où Di Rupo n'éprouvait aucune honte à user des termes «consolidation stratégique» en parlant de l'avenir des entreprises publiques et de leur évolution vers la privatisation semble bel et bien révolue... Reste, encore, à ne pas abandonner aux Verts l'électorat alternatif et les défenseurs du secteur associatif. L'intérêt témoigné par le PS au parti Écolo –avec lequel il a entrepris des «Convergences à gauche»– n'est donc pas, loin s'en faut, dicté par le pur amour. Le but premier de l'opération est d'assurer «l'axe progressiste» du salut électoral et de rassurer le «peuple de gauche» comme l'a été, en d'autres temps, le peuple de Dieu ayant conclu l'alliance sur le Mont Sinaï...

Les difficultés de donner l'assaut électoral –à cause des tensions mondiales et de la relative courtoisie dont doivent faire preuve les partis qui espèrent continuer à

Une campagne entre guerre d'Irak, trêve pascale et débats communautaires.

## Voter, un acte fort

Inciter les jeunes à s'intéresser à la politique et à devenir des citoyens conscients des enjeux n'est jamais inutile. Pourquoi voter, à quoi servent les élections, les partis sont-ils nécessaires...? Autant de questions souvent posées et auxquelles notre système institutionnel particulièrement complexe ne peut pas apporter de réponse simple. *Actualquarto* décortique le système électoral et le paysage politique actuel qui ont subi récemment bien des modifications, avec le souci d'expliquer aux jeunes le lien entre des mots comme citoyen, démocratie, élection, pouvoir, politique... Et de pointer les menaces qui pèsent sur la démocratie et donc le rôle déterminant de ceux qui voteront dans quelques années.

*Les partis politiques et le système électoral*, Dossier *Actualquarto*, 4 □ Crisp, place Quetelet 1a, 1210 Bruxelles (tél. 02/211 01 80) et les Éditions Averbode.

gouverner ensemble demain– expliquent le tour nettement communautaire pris par la campagne. Quand on ne peut s'en prendre à ses proches, autant s'attaquer aux partis situés de l'autre côté de la frontière linguistique, et sur des thèmes qui ne risquent pas d'être portés sur une scène internationale qui a d'autres chats à fouetter. Lorsque Guy Verhofstadt tente le coup de force sur le dossier des vols de nuit, au détriment d'Isabelle Durant, la ministre (Écolo) responsable du dossier, il sait qu'il ne court guère de risques. Si ce n'est, peut-être, d'encourir l'ire de certains de ses collègues Agalev... dont il ne rêve pas de séduire l'électorat. D'autre part, la drague des électeurs nationalistes de la défunte Volksunie, ainsi que le désir d'arracher quelques voix au Vlaams Blok pèsent pour beaucoup dans les accents de plus en plus confédéralistes du CD&V et du VLD. La scission des soins de santé et des allocations familiales, mais aussi la mise en place d'une politique salariale différenciée au nord et au sud figurent parmi les nombreux dadas communautaires flamands. L'uniformité du territoire de la Flandre en est un autre. Le récent arrêt de la Cour d'arbitrage –cassant le lien hautement symbolique entre l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde et celui de Louvain-<sup>1</sup> vient de lui rendre toute son acuité. Pas de doute: lorsqu'il s'agira de négocier le prochain accord de gouvernement, les francophones devront redoubler de vigilance... ■

Isabelle Philippon

<sup>1</sup> *Le Vif/L'Express* du 28 février 2002 et du 7 mars 2003.

## Immigration

# Une nécessaire désobéissance

*Les choses ont repris leur cours dans le centre –à part le renforcement de la sécurité– et à l'aéroport, où certains seraient capables de tuer. Semira Adamu, quelques semaines avant la sixième tentative d'expulsion où elle laissera la vie<sup>1</sup>.*

1998: la politique des étrangers menée par la Belgique et les pays membres de l'espace Schengen bat son plein. Le ministre de l'Intérieur –à l'époque, Johan Vande Lanotte– s'est fixé un but: atteindre les 15 000 expulsions par an et réduire à tout prix le nombre de demandes d'asile introduites sur le territoire belge. À Vottem, sur les hauteurs de Liège, on met en chantier un nouveau centre fermé, le sixième de Belgique et le premier de Wallonie.

### Opposition à la politique des étrangers

Face à des violations de plus en plus flagrantes de conventions internationales, au non-respect du droit à la protection des personnes menacées, à la criminalisation grandissante des réfugiés, voire des étrangers dans leur ensemble, l'opposition s'accroît. Manifestations, conférences, publication de documents, recours devant le Conseil d'Etat ou la Cour européenne des droits de l'Homme... C'est dans ce contexte que naît le Collectif contre

les expulsions, qui développe d'autres moyens d'action: la désobéissance civile par l'action directe et non violente, la solidarité concrète avec les sans-papiers, détenus en centres fermés ou jetés dans la clandestinité.

Le Collectif tente d'empêcher les expulsions en se rendant à l'aéroport pour informer les passagers et les pilotes de leur droit de s'opposer au départ d'un avion où se trouve une personne contre son gré; il bloque des fourgons de l'Office des étrangers où se trouvent des personnes à expulser; il manifeste devant les centres fermés, le Parlement, l'Office des étrangers... Mais surtout, il développe des liens avec ceux dont on voudrait qu'ils n'aient plus de visage, plus d'histoire, réduits à la catégorie des «illégaux», aux statistiques de cette «misère du monde» qui «afflue» et qui menacerait la sécurité économique et physique des citoyens «légaux».

Ils ne sont pas seuls. Des parlementaires les accompagnent régulière-

ment à l'aéroport, se rendent dans les centres fermés lorsque leur parviennent –trop souvent– des témoignages de brutalités commises par les gardiens ou les forces de police, interpellent le ministre de l'Intérieur, généralement sans effet. Lors de l'évasion d'une trentaine de détenus du centre 127bis, en juillet 1998, plusieurs centaines de citoyens déclarent héberger un évadé «illégal», commettant ainsi le délit de solidarité puni par l'article 77 de la loi sur les étrangers.

### L'après-Semira

Puis, c'est la mort de Semira Adamu, Nigériane de vingt ans, étouffée sous un coussin par les gendarmes pour l'empêcher de résister à sa sixième tentative d'expulsion. Semira était plus qu'une réfugiée parmi d'autres, elle était devenue en quelque sorte le symbole de la lutte contre une politique d'asile basée sur la répression et le soupçon. Elle y participait activement, par sa résistance à l'intérieur du centre fermé de Steenokkerzeel, seul bout de Belgique qu'elle ait jamais connu.

De sa mort, M. Schewebach, à l'époque directeur de l'Office des étrangers dira: «C'est un accident, dans un système qui peut générer cela. L'accident précédent, dans un tout autre contexte, c'était un Zaïrois, dix ans auparavant. Donc je crois qu'il y a eu cent mille rapatriements entre les deux, et il y a eu deux morts. Bon, sur les routes, tous les week-ends, il y a bien plus que cela, même de la faute de l'autorité publique, des routes mal faites, des trous dans la chaussée (...)»<sup>2</sup>. Cynisme qui se passe de commentaires. Sauf qu'il aurait fallu prévoir que l'utilisation du coussin comme moyen de coercition permis par une circulaire du ministre de l'Intérieur pouvait avoir des conséquences létales...

La mort de Semira provoqua une vague d'émotion, vite retombée, et quelques promesses ministérielles d'«humanisation» des expulsions et de la politique d'asile, vite oubliées.

Utilisation du coussin, un temps prohibée est redevenue monnaie courante et de nombreux témoignages font état de violences lors des expulsions. La situation dans les centres fermés, dénoncée dans un rapport de la FIDH<sup>3</sup> est toujours dramatique: grèves de la faim, tentatives de suicide, cellules d'isolement... La Belgique continue de violer la Convention internationale des droits de

l'enfant et de mépriser les recommandations que lui avait adressées le Comité des droits de l'enfant des Nations unies en juin 2002, en déttenant des mineurs en centres fermés et en expulsant des mineurs non accompagnés (comme Tabita, cinq ans renvoyée seule au Congo en novembre dernier, ou Juliette, Rwandaise de dix ans, sauvée *in extremis* quelques semaines plus tard par la médiatisation de son cas).

La Belgique continue également d'ignorer le Comité des Nations unies contre la torture en renvoyant des personnes dans des pays dont elles ne sont ni originaires ni résidentes<sup>4</sup>. Soulignons aussi que l'on procède maintenant, depuis octobre 2002, à des expulsions collectives par avions militaires: plus de pilote civil «seul maître à bord» pouvant refuser de décoller face à un passager menotté et ligoté, plus de passagers pouvant s'indigner, plus de témoins des conditions de ces expulsions...

Les expulsions collectives sont pourtant interdites par l'article 4 du Protocole 4 de la Convention européenne des droits de l'Homme... En février 2002, la Cour européenne des droits de l'Homme condamnait la Belgique pour avoir expulsé sur une base collective septante-quatre roms de Slovaquie en octobre 1999 et pour avoir utilisé un stratagème indigne pour procéder à leur arrestation (ils avaient été convoqués sous un prétexte fallacieux à l'administration communale). Stratagème qui est toujours utilisé: lors d'une récente visite au centre fermé de Steenokkerzeel, les députés Genot et Decroly ont rencontré plusieurs personnes qui avaient ainsi été cueillies sur base d'une convocation mensongère à l'administration communale ou à l'Office des étrangers.

Le procès qui leur est intenté pose aussi la question de la banalisation du mal, comme le rappelait la philosophe Isabelle Stengers lors de la remise du Prix Willy Peers. Du processus de déshumanisation de ceux qu'on fait disparaître dans les centres fermés, dans la clandestinité organisée, dans l'amalgame étranger=criminel. De la déshumanisation de ceux qui participent à ce processus, fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, gardiens de centres, voire assistants sociaux ou médecins, qui se justifient un temps par le manque de choix que leur impose la conjoncture économique, ou par cette «misère du monde» qui frappe à nos portes et n'hésiterait pas à les défoncer si on n'y dressait des barbelés. Puis qui finissent par y croire et à se regarder sans honte dans le miroir. Les centres fermés et les expulsions fabriquent des bourreaux, disait-elle, et c'est là la vraie menace.

### Criminalisation de la résistance et banalisation du mal

Une Belgique peu respectueuse du droit donc... mais qui traite en criminels ceux qui s'opposent à des lois et à des pratiques iniques.

Vingt-six militants ou proches du Collectif contre les expulsions sont prévenus pour les actions qu'ils ont menées contre les expulsions et les centres fermés. Ils doivent comparaître devant les tribunaux correctionnels de Bruxelles (le 17 octobre) et de Liège (le 14 mai). Si l'État belge confond résistance et délinquance, tous ne sont pas du

même avis: un comité de soutien a déjà recueilli des milliers de signatures. La Fondation Willy Peers, qui récompense notamment des personnes «accusées injustement» leur a attribué son prix, l'ULB a voté une motion de soutien et a organisé une semaine de mobilisation; des conférences et concerts de solidarité se multiplient...

Fondamentalement, les pratiques de la politique menée envers les étrangers, et notamment la détention en centre fermé nous posent à tous la question de l'acceptation d'une logique répressive, d'une société du tout contrôlé, de la pauvreté organisée, de l'exclusion voulue, de l'exploitation marchande des personnes, de l'enfermement des corps et de la pensée.

Le Collectif contre les expulsions avait, lui, fait le choix de la vraie solidarité, de l'échange, de l'écoute, de la construction d'une société juste et digne pour tous. Ce sont ces pratiques et cette pensée qui sont mises en procès. Avec le Collectif contre les expulsions, ce sont tous ceux qui s'opposent à des logiques sécuritaires qui étouffent les sans-papiers et nous enferment tous, qui sont menacés.

Le procès qui leur est intenté pose aussi la question de la banalisation du mal, comme le rappelait la philosophe Isabelle Stengers lors de la remise du Prix Willy Peers. Du processus de déshumanisation de ceux qu'on fait disparaître dans les centres fermés, dans la clandestinité organisée, dans l'amalgame étranger=criminel. De la déshumanisation de ceux qui participent à ce processus, fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, gardiens de centres, voire assistants sociaux ou médecins, qui se justifient un temps par le manque de choix que leur impose la conjoncture économique, ou par cette «misère du monde» qui frappe à nos portes et n'hésiterait pas à les défoncer si on n'y dressait des barbelés. Puis qui finissent par y croire et à se regarder sans honte dans le miroir. Les centres fermés et les expulsions fabriquent des bourreaux, disait-elle, et c'est là la vraie menace.

<sup>1</sup> Les barbelés de la Honte, Collectif contre les expulsions, éditions Luc Pire, octobre 1998.

<sup>2</sup> Les mots et les murs, Hugues Dorzée et Jean-François Tefnir, éditions Luc Pire, 1999.

<sup>3</sup> Les centres fermés: l'arrière-cour de la démocratie, FIDH, mars 1999.

<sup>4</sup> Recommandation adressée à la Suède le 28/05/2002

Pour tout renseignement sur le comité de soutien et les procès: 0485/45 83 50.

**La mort de Semira provoqua une vague d'émotion, vite retombée, et quelques promesses ministérielles d'«humanisation» des expulsions et de la politique d'asile, vite oubliées.**

## Conversations avec des clandestins

# Hospitalité?

**L**e dernier livre de la virologue Lise Thiry, bien connue pour son combat à gauche depuis de nombreuses années et qui fut aussi la tête de liste aux élections européennes de la forte courte expérience Gauche Unie, est sorti il y a quelque temps aux éditions du Cerisier<sup>1</sup>. Cet éditeur trop peu connu continue ainsi dans sa collection «Place publique» à éditer des livres intelligents et citoyens<sup>2</sup>. Il affirme d'ailleurs sa démarche volontariste en ouvrant le livre par un texte de cinq pages posant des questions pertinentes sur le caractère démocratique de la procédure de régularisation et qui tempère fort à propos l'impression générale optimiste qui se dégage de la lecture de cet ouvrage.

La note de l'éditeur est suivie d'un tableau sur une double page qui vise à expliquer la procédure de régularisation. On ne peut qu'être perplexe devant le caractère obscur et compliqué de cette procédure ainsi que devant la bulle représentant les services du ministre de l'Intérieur, remplie de points d'interrogation.

<sup>1</sup> Lise Thiry, *Conversations avec des clandestins*, Coll. Place publique, Cuesmes, éd. du Cerisier, 2002, 125 p. 7 □.

<sup>2</sup> Citons notamment Le livre accès du Collectif sans ticket, *Plaidoyer pour la gratuité des transports publics*, *Le pas suspendu de la Révolution sur le bilan de la révolution cubaine*, ou encore *Willy Peers, un humaniste en médecine* dont la recension est parue dans le n°299 d'*Espace de Libertés*.

3 P. 92.

4 P. 121.

De la lecture des notes d'audiences que l'auteur a classées par catégorie, allant de «bien dans leur peau, malgré les difficultés» à «mal identifiés» en passant par «les paumés» ou «les

© Belga

pays. Ils y payent même parfois des impôts et, pour un grand nombre, ont refait leur vie avec femme et enfants. La plupart sont exploités dans une économie souterraine qui ne l'est que de nom. En effet le fait que ce travail en noir se fasse dans la construction, les abattoirs, l'agriculture, le textile et l'horeca n'étonnera que les adeptes de la politique de l'autruche. De même, le fait de lire noir sur blanc que l'esclavage domestique existe toujours en Belgique. Terminons sur cet aspect par un extrait savoureux: «Ce Polonais arrivé en 1989, travaille un peu partout. Depuis 2000, je ne me suis pas inscrit comme demandeur de travail, car sinon, j'aurais perdu mes chances dans le secteur du noir...». Avis favorable, quand même, à cause de la durée de séjour... et puis, ce n'est pas notre rôle de surveiller le travail clandestin»<sup>3</sup>.

Pour le reste, la succession de cas en quelques lignes a tendance à lasser, d'autant plus que même si tous sont individuels et uniques, une impression de répétition se dégage, rendant d'ailleurs la situation d'autant plus dramatique. Mais la puissance de la conclusion, intitulée très justement «Une politique d'immigration» efface cette impression: «Tout circule aujourd'hui plus librement que l'homme: les capitaux, les marchandises, les informations - sauf l'individu qui a créé tout cela. On parle des flux migratoires en termes abstraits, statistiques. (...) Aux droits de l'Homme se substitue un droit sur les choses et sur les personnes en tant que choses»<sup>4</sup>. Et Lise Thiry d'insister de manière fort pertinente sur l'hypocrisie qui règne

sur les questions d'immigration, notamment à propos de la main-d'œuvre qui, on l'a vu, est essentielle. L'auteur termine donc son livre en posant «la» question: les procédures de régularisation, naturalisation... doivent-elles remplacer la tradition ancestrale et civilisatrice de l'hospitalité?

Julien Dohet

Les procédures de régularisation doivent-elles remplacer la tradition ancestrale de l'hospitalité? (Centre 127 bis de Steenokkerzeel).

exploités», peu de lecteurs ressortiront sans avoir vu leur vision de l'immigration clandestine se modifier. Si l'on est étonné par le nombre important d'avis favorables, on l'est moins par l'inventaire des misères humaines et on trouve la confirmation que l'immense majorité des clandestins travaillent, parfois depuis de très nombreuses années, dans notre

# Chypre: la tristesse d'Aphrodite

Si l'île de la déesse de l'Amour reste divisée, l'Union européenne n'a pas dit son dernier mot. Bruxelles parle sur la Turquie.

**R**ien n'y aura fait. Ni la perspective de rejoindre l'Union européenne, ni l'intercession de l'ONU, ni la pression (parfois ambiguë) d'Ankara n'auront réussi à faire plier l'intransigeant Rauf Denktash. Le 11 mars dernier, après une dernière et longue négociation menée par Kofi Annan à La Haye, le leader des Chypriotes turcs a rejeté le plan concocté par le secrétaire général des Nations unies, le jugeant «inacceptable», susceptible de provoquer «le chaos et la violence»

La République turque de Chypre -la partie nord- reste murée. Les référendums que souhaitait organiser l'ONU des deux côtés de l'île avant la fin mars n'ont pas eu lieu. Le plan de paix conditionnant la réunification chypriote est restée lettre morte. Ce 16 avril à Athènes, le champagne aura un goût de trop peu. Seule à être reconnue internationalement, la République de Chypre -le sud- signera le très solennel Traité d'adhésion, rassemblé au 1<sup>er</sup> mai 2004 de vingt-cinq États du vieux continent qui se seraient bien passés de cette amputation.

S'en souvient-on encore? En juillet 2002, l'incident diplomatique de Persil-Leila avait mis à mal les relations hispano-marocaines. L'Espagne et le royaume chérifien se disputaient un rocher grand comme deux terrains de football. À première vue anecdotique, cette bisebrouille trouvait un contexte sensible dans la question de Gibraltar et des enclaves espagnoles de la côte marocaine.

Surtout, en ce qui nous concerne, la Commission européenne gonflait le torse et mettait le Maroc en demeure de vider les lieux, exigeant le retrait de ses soldats du présumé bout de «territoire européen».

Pourquoi en parler? Parce que la partie nord de Chypre comme autrefois Persil-Leila constituera bientôt, au

sens européen, une partie du territoire de l'Union. Une partie occupée par les trente mille soldats turcs qui y stationnent depuis qu'en 1974 Ankara a répliqué militairement au putsch des ultranationalistes grecs. Curieusement, la chose est à peine mentionnée dans les milieux européens où l'on rappelle tout de même en passant qu'il faudrait songer à se donner l'équivalent de l'article 5 de l'Otan, d'exiger la solidarité de tous lorsqu'un seul est agressé. Mais concernant la République turque de Chypre, l'évocation de ce point de vue relèverait plutôt, et pour l'heure, de la politique-fiction.

En fait, l'Union ne désespère pas d'aboutir à un accord d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2004, guettant le moment où les Nations unies déposeront un nouveau plan sur la table de négociations. Le caddy de Kofi Annan, encombré par le Proche-Orient et surtout la question irakienne, est plein à ras bord. Un diplomate grec, traduisant la position d'Athènes qui se veut en faveur de l'adhésion européenne de la Turquie, prête à cette dernière le même emploi du temps: «Il est évident qu'Ankara n'avait pas la capacité de mener de front les problèmes chypriote et irakien», explique-t-il, estimant que l'arrivée de Recep Tayyip Erdogan, le chef du parti de la Justice et du Développement (AKP), à la tête du gouvernement d'Ankara devrait faciliter les choses.

L'autre inconnue réside essentiellement dans la survie politique de Rauf Denktash dont l'intransigeance est montrée du doigt pour expliquer l'impasse du processus de paix chypriote. Un rapport du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU à Chypre, Alvaro de Soto, devrait mettre en évidence cet obstacle majeur. Pour la première fois

Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU avec Rauf Denktash et Gafcos Clerides: pas d'accord possible jusqu'ici.

aussi, Denktash se trouve face à une opposition nourrie. Mais sera-t-elle suffisante?

Toute la stratégie européenne est là. En intégrant la partie sud de Chypre, l'Union renforce le «syndrome de Berlin» qui pourrit l'atmosphère au nord. Elle met également la Turquie sous pression, lui faisant comprendre que son adhésion dépendra beaucoup de l'attitude qu'Ankara aura dans l'affaire chypriote.

Mis de côté à Copenhague pour ne pas froisser la diplomatie turque et son parrain américain, l'argument est revenu sur la table à l'heure même où les pourparlers échouaient à La Haye. La Commission et plusieurs États membres arguent qu'ils n'ont jamais fait que rappeler ce qui avait déjà été dit à Helsinki, en 1999.

Une chose est sûre: Chypre devient l'affaire des Européens qui se félicitent de l'intégration de la partie sud, suivant une démarche qui devrait s'affirmer comme un facteur de stabilisation et d'attraction. Celle-ci croise cette fois les intérêts des États-Unis, marris d'avoir eu affaire à un parlement turc aussi dissipé, peu enclin à autoriser le déploiement des troupes américaines au début du mois passé lorsqu'il s'agissait de prendre l'Irak en tenaille.

Pascal Martin

**L'Union met la Turquie sous pression, lui faisant comprendre que son adhésion dépendra beaucoup de l'attitude qu'Ankara aura dans l'affaire chypriote.**

# Des ayatollahs s'agitent

**D**es esprits clairvoyants nous l'avaient prédit, cela ne pouvait tarder. Le fondamentalisme allait toucher l'Europe dans un avenir proche. L'Union européenne en pleine phase de construction constituait une cible de choix et la préparation de la future Constitution de l'Union serait directement visée par un renouveau européen des courants fondamentalistes, voire même intégristes.

Eh bien, nous y sommes.

De nouveaux ayatollahs se manifestent de toutes parts pour imprimer leur vision du monde et l'imposer à

bien connus de tous pour leurs nombreuses interventions dans la vie publique. Ils craignent de se trouver privés des priviléges dont ils bénéficient dans les pays membres de l'Union. Ils redoutent que l'Union européenne ne parvienne un jour à les déposséder des relations privilégiées que les Églises chrétiennes entretiennent dans les pays d'Europe.

Ils en appellent à dieu, à la transcendance divine et à l'héritage religieux. Les plus virulents se situent dans les anciens pays communistes qui viennent de reconquérir une position dominante et privilégiée, grâce notamment à la signature récente de concordats avec l'*«État du Vatican»*. Ils exigent que le traité en préparation mentionne l'héritage que l'Europe leur doit.

Ainsi le cardinal Glemp, primat de Pologne, s'énerve et se permet de déclarer: «Il apparaît que la loi fondamentale est rédigée par des gens dont les opinions sont très loin de celles des Européens moyens, majoritairement croyants. Nous avons donc affaire à une violation de la démocratie par les élites».

Le même prélat estime que le refus d'inscrire le nom de dieu dans la future Constitution «prouve la présence d'une idéologie» et reproche à la Convention chargée de préparer la prochaine Constitution européenne de ne pas comprendre que «90% des Européens croient en Dieu». Puis il

chacun et, de la sorte, également «marquer» leurs territoires respectifs.

Mais ce ne sont pas ceux que l'on croyait voir apparaître. Ceux qui s'agitent maintenant sont de longue date

ajoute: «Lénine a déjà commis une telle faute».

Chacun appréciera l'audace et l'effronterie de l'écclesiastique qui n'hésite pas à comparer à Lénine ceux qui demandent la neutralité de l'Union.

Que peut gagner l'Union à traiter avec des intégristes qui pratiquent de tels amalgames?

Le patriarchat orthodoxe de Moscou vole à son tour au secours de ses frères et se déclare en accord avec «l'Église orthodoxe de Grèce, la commission des évêques catholiques, l'Église évangélique d'Allemagne, l'Église évangélique luthérienne de Finlande et beaucoup d'autres Églises et communautés». Il publie une lettre ouverte au président de la Convention et réclame «des dispositions quant à des mécanismes de consultation des institutions européennes et des communautés religieuses en Europe».

Lors de la réception du nouvel ambassadeur de Belgique auprès du Saint-Siège, le pape ne dit rien d'autre en demandant «que soient reconnues l'existence et la liberté d'action des Églises et des confessions religieuses».

Le développement de l'OPA cléricale sur l'Europe est manifestement fort bien coordonné et les relais politiques de connivence avec les hiérarchies religieuses ne manquent pas une occasion de se faire entendre.

De leur côté, les défenseurs d'une société laïque, égalitaire, ouverte à tous n'ont pas de priviléges à défendre et n'appellent aucune divinité à l'aide. Pourtant de nombreuses voix s'élèvent pour rappeler que la neutralité des pouvoirs publics est seule garante des libertés de conscience, de pensée et de religion, et que cette neutralité s'appelle laïcité.

S'il faut inclure les Églises dans le Traité de l'Union, ce ne peut être que pour contrôler la place qu'elles prennent dans l'espace public européen et non pour mettre en place avec elles «un système de consultation structurée sur la politique de l'Union».

Georges C. Liénard

**L**e groupe Avicenne rassemble des personnes issues de différentes communautés religieuses ou philosophiques, laïques comprises, qui cherchent à confronter leurs vues principalement sur la question européenne<sup>1</sup>.

En 2002, il a organisé un colloque sur la Constitution européenne et spécialement sur la mention de Dieu dans le texte ou dans le préambule de cette Constitution.

La *Revue Nouvelle* en publie maintenant les actes<sup>2</sup>.

Les orateurs ne sont pas tendres à l'égard de la revendication du Vatican d'inscrire la référence à Dieu dans le texte de la future Constitution européenne actuellement en gestation.

## La réfutation

Même un jésuite de Lumen Vitae, Philippe Bacq, ne peut que relever l'écart entre le mot et la représentation que l'on s'en fait. Il y a peu en commun entre le Dieu de Vatican I, Vérité incrée, créateur du monde auquel l'homme doit se soumettre, et celui de Vatican II qui voudrait lier les droits de l'Homme et la liberté de pensée, de conscience et de religion.

La messe a donc l'air dite, si l'on me permet l'expression.

## Publiciser les convictions

Ce n'est pas aussi simple. Un autre thème central agite le colloque et celui-là est l'objet d'un malentendu ou d'une différence substantielle (c'est à voir) entre les laïques, au sens belge du terme, et leurs amis sincèrement pluralistes provenant notamment de différentes inspirations religieuses.

Transcendance appartient au vocabulaire philosophique où il a de trop nombreux sens. Il peut désigner toute réalité supérieure et extérieure ou la capacité de dépasser le donné immédiat ou encore l'irréductibilité de l'objet par rapport à l'expérience.

Olivier Abel, professeur de philosophie à la Faculté de théologie protestante de Paris, préfère une non-référence plutôt qu'une mention à une spiritualité quelconque, le terme n'ayant qu'un contenu par trop vague.

triste exemple. Il faut selon lui que «la raison publique s'ouvre à la conviction privée». Quant à Olivier Abel, tous comptes faits, ce qu'il préférerait, c'est trouver dans la Constitution européenne la désignation concrète des héritages du passé (y compris les Lumières) mais en ajoutant que l'Europe «les confronte et se réinvente sans cesse à partir de tous ces apports». Guillaume de Stexhe parle de «déreligioniser le politique et publiciser les convictions». La formule a fait mouche lors du colloque.

On le constate une fois de plus<sup>3</sup>, l'idée laïque du maintien de la religion dans la sphère privée, c'est-à-dire la neutralité de la sphère publique, est autant contestée par les croyants dégagés de tout respect à l'égard de leur Église officielle que par ces Églises elles-mêmes.

De toute évidence, la question est centrale aujourd'hui et il faudra que les laïques reprennent leurs positions et que chacun argumente<sup>4</sup>. Il est toutefois difficile pour un laïque de ne pas mettre en garde ses amis: si la religion réinvestit la sphère publique, comment ne voudra-t-elle pas l'emporter, le cas échéant, au nom des droits de la majorité?

Où je suis encore plus sceptique, c'est lorsque Jean-Marc Ferry conclut qu'il faut des convictions privées pour régler les grands problèmes de société (c'est l'objet du débat) mais aussi que les «intuitions morales sont archivées, précisément dans le potentiel sémantique des religions». Si les valeurs et les symboles religieux ont été archivés, c'est parce qu'ils ne servaient plus ou qu'ils choquaient. Ce qu'il nous faut, c'est de l'imagination, pas des archives.

Patrice Darteville

# Dieu, transcendance, patrimoine spirituel ou liberté?

<sup>1</sup> Contacts: jlochten@ulb.ac.be

<sup>2</sup> Quelles valeurs fondatrices pour la Constitution européenne?, La Revue nouvelle, n°1-2, Tome 116 (janvier-février 2003), 106 pp. Prix 8,68 euros.

<sup>3</sup> Cf. l'interview que j'ai faite avec Nicole Notte de Gérard Fourez in *Espace de Libertés*, «Laïcité ou modernité», n°205, novembre 1992, pp. 8-9, et Gérard Fourez «Tout enseignement est-il engagé?» in *Vivre* n°4, mars 2002 pp. 23-30.

<sup>4</sup> On peut lire Georges Liénard, «L'État et les Églises» in *Vivre* n°4, mars 2002, pp. 12-19 et son article dans ce numéro page 24.

## Bologne

# Encadrer le non-marchand ou préparer le marché?

Les Déclarations de Bologne, de Prague et, bientôt, de Berlin veulent encadrer la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Mais les méthodes utilisées pour atteindre cet objectif louable inquiètent les défenseurs de l'école publique.

## Éclairage

**Bruxelles, Commission européenne, 5 mars 2003.** En marge du lancement et de la présentation du nouveau portail Internet "Ploteus", visant à informer les citoyens du monde entier sur les opportunités d'études en Europe, Viviane Reding, commissaire en charge de l'Éducation et de la Culture, répète à quelques journalistes européens venus la rencontrer son attachement pour le caractère public et démocratique de l'enseignement européen. Elle promet d'ailleurs qu'elle défendra cette spécificité prochainement devant le Parlement européen, en compagnie de son collègue Pascal Lamy, commissaire européen au Commerce. Retour en arrière.

**Prague, 19 mai 2001.** Les ministres en charge de l'enseignement supérieur de 32 pays européens se réunissent pour faire le point, eux aussi, deux ans après la Déclaration de Bologne (19 juin 1999) qui a lancé le processus éponyme de création d'un «espace européen de l'enseignement supérieur» d'ici 2010. La conférence de Prague ne fait que confirmer les mises au point essentielles de ce processus: système de diplômes lisibles et comparables; système d'unités de cours transférables et cumulables (ECTS, pour *European Credit Transfer System*); système(s) de comparabilité et d'évaluation de la qualité de l'enseignement dispensé, via l'ENQA (Réseau européen d'évaluation et de qualité); réseau d'éducation et de formation tout au long de la vie, enfin. «Les ministres ont confirmé leur détermination à supprimer tous les obstacles à la liberté de mouvement des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des autres personnels», stipule le communiqué final.

**Erasmus?**  
«Il ne concerne toujours qu'un étudiant européen ciblé sur cent».

**S**i la diversité est brandie par la Commission européenne comme une des valeurs intrinsèques de l'enseignement des Quinze et de ses futurs membres, les maîtres-mots actuels sont néanmoins «systématisation», «circulation» et «adaptabilité». Des mots qui sonnent le tocsin aux oreilles échaudées des défenseurs de l'école publique, qui voient dans cette systématisation programmée et contrôlée d'en haut la programmation déguisée de sa vente par paliers<sup>1</sup>. Même certains ministres responsables osent modérer leur enthousiasme à l'égard du processus en marche. Ainsi Françoise Dupuis, chargée de l'enseignement supérieur

en Communauté française depuis 1999 et qui tance les effets pervers à baliser au plus vite du credo signé conjointement voici près de quatre ans par les ministres de l'Éducation de 29 pays (membres de l'UE et de l'Espace économique européen, Suisse, Malte, pays baltes et cinq pays de l'Est).

Pour étayer ses réserves, la ministre, ex-professeur de langues, nuance ponctuellement l'euphorie du terrain. *Erasmus*, le projet d'échanges d'étudiants entre écoles supérieures dont la Commission est si fière? «Il ne concerne toujours qu'un étudiant européen ciblé sur cent». La mobilité de la connaissance, ce fleuron européen de demain en terme de compétitivité? «Un de mes homologues des pays Baltes me faisait récemment

part de son désespoir: suite aux énormes bouleversements vécus à l'Est depuis dix ans et à l'ouverture de l'espace européen, l'enseignement n'y est plus subsidié qu'à hauteur de 28% par l'État et 10.000 des 12.000 chercheurs universitaires que comptait le pays sont partis à l'étranger. Comment promouvoir un enseignement supérieur public de qualité si certaines balises ne sont pas renforcées d'urgence?», s'interroge la ministre, à la veille d'une importante réunion de travail programmée avec les recteurs des universités francophones et ayant précisément pour objet le refinancement du supérieur et la mise en place du processus de Bologne.

Car Françoise Dupuis souhaite néanmoins avancer dans l'esprit du processus de Bologne: un décret ministériel vient de mettre en place une «Agence Qualité» composée de représentants du public et visant à certifier la qualité de l'enseignement supérieur en Communauté Wallonie-Bruxelles. Elle se dit également rassurée sur le calendrier à respecter pour permettre à «ses» universités d'entrer de plain-pied, dès septembre 2005, dans le processus de transition qui doit s'achever en 2010, annébutoir. «La démarche entamée à Bologne est ambitieuse», admet-elle. Avant de nuancer à nouveau: «L'Europe de la connaissance reste de peu d'importance face à l'Europe de l'économie. Et le danger est vite repéré: ne s'agit-il pas d'un prétexte pour instrumentaliser l'enseignement au service de l'économie, toute-puissante au sein de l'Union européenne?» Cette question est loin d'être tranchée aujourd'hui, même si l'enseignement

-chasse gardée des États, contrairement à l'économie ou à la politique monétaire- reste à ce jour en dehors des compétences de l'Union.

## Une indépendance toute théorique

En dehors, vraiment? Cette indépendance des États en matière d'ensei-

© AFP

un rôle majeur dans la définition et la promotion d'une politique éducative commune. Un rôle largement supérieur à ce que prévoit l'article 149 (...), écrit-il dans un article paru en septembre dernier<sup>2</sup>.

**Bruxelles, Commission européenne, 31 mai 2002.** Plus de deux cents personnes sont réunies dans le grand amphithéâtre du Charlema-

gne. À l'ordre du jour: le premier rapport circonstancié de *Tuning* (projet pilote intégré au programme *Socrates*), interface de pilotage et de contrôle des structures éducatives en Europe. Celui-ci regroupe les recteurs d'universités européens (EUA) et les départements concernés de la Commission européenne. De toute évidence, certains fleurons universitaires européens souhaitent participer activement à la mise sur les rails du marché commun de l'enseignement supérieur. Et ce souhait ne date pas d'hier: dès septembre 1989 déjà, la *Magna Charta Universitatum*, adoptée par les recteurs d'universités européennes à l'occasion du 900e anniversaire de l'Université de Bologne, avait tracé la voie.

D'autres États -à l'Est et même à l'Ouest- voient crouler par pans ou s'effriter tout leur système d'enseignement public. Est-ce un hasard si le prochain rendez-vous stratégique entre ministres européens de l'Éducation aura lieu le 18 septembre prochain à Berlin, là même où le Mur est tombé voici près de quinze ans déjà? Quasi au même moment, dans un autre hémicycle -celui de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC)-, l'Accord Général sur le Commerce des Services entrera dans sa phase finale (lire *Espace de Libertés* n°307). Et le second pourrait bien avoir des effets pervers prévisibles sur la manière dont l'Europe et les États européens repensent l'enseignement supérieur.

## Attention, fragile: ce bien public que le monde nous envie

gnement, Nico Hirtt, professeur de physique dans le secondaire et auteur de plusieurs essais sur la privatisation de l'école, la conteste depuis des années. «L'article 149 de l'Acte unique européen (1986) stipule que "la Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité", mais toujours en "respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif". Dix ans plus tard, force est de reconnaître que la Commission européenne joue désormais

Il existe quelque 3 300 établissements d'enseignement supérieur dans l'Union européenne, environ 4 000 dans l'ensemble de l'Europe, y compris les autres pays d'Europe occidentale et les pays candidats. Ils accueillent un nombre croissant d'étudiants: plus de 12,5 millions pour l'année 2000 contre moins de 9 millions dix ans auparavant.

<sup>1</sup> [dossiers.lesoir.be/enseignement/supérieur/A\\_028D51.asp](http://www.lesoir.be/enseignement/supérieur/A_028D51.asp)

<sup>2</sup> [http://www.ecoledemocratique.org/article.php3?id\\_article=55](http://www.ecoledemocratique.org/article.php3?id_article=55)  
Voir aussi son article «L'école à l'heure de la globalisation» in *Espace de Libertés* n°307/janvier 2003.

Lire également:  
*European universities: change and convergence?*, Mathias Dewatripont, Françoise Thys-Clément, Luc Wilkin, éditions de l'ULB - collection «Éducation», 2002, ISBN: 2-8004-1281-X.  
*Universités, hautes écoles: quelles synergies?*, Françoise Thys-Clément, Monique Verrept, Stéphane Louryan, éditions de l'ULB - collection «Éducation», 2001, ISBN: 2-8004-1268-2.

Liens utiles:  
• Nouveau portail de la Commission européenne sur les études de 3 à 77 ans: <http://www.ploteus.net>  
• L'enseignement en Communauté française: <http://www.enseignement.be/org/org.asp>  
• Cabinet Dupuis: <http://www.cfwb.be/gouvernement/cabinet.dupuis/pg003.htm>  
• Fédération des étudiants francophones, dossier «Bologne»: <http://fef.be/dossier.php?id=3>  
• Assemblée des étudiants de l'ULg: <http://www.agl.ul.ac.be/dossiers/enseignement/harmonisation/>

Philippe Coulée

«L'Europe de la connaissance reste de peu d'importance face à l'Europe de l'économie».

# Demande d'affiliation du CDH au CAL

**L**e 18 mai approche et dans un pays où plus personne ne sait qui est à gauche, qui est à droite, ni surtout s'il est à gauche ou s'il est à droite, où tout le monde est contre George W. Bush, les grandes manœuvres sont en cours pour bouleverser la carte politique de la Belgique, à commencer par les fameux piliers.

Tout le monde se réclame de la laïcité, certains depuis fort longtemps et ils sont les plus discrets. Les autres font assaut d'imagination pour conquérir la première

© Belga

place de la classe de laïcité. L'un veut inscrire dans la Constitution belge la laïcité, sans rien changer quant au reste bien évidemment. Nous étions donc laïques sans le savoir. Comme l'on dit chez nous, «Ça ne mange pas de pain» et ça ne fait quand même pas vraiment plaisir à certains.

Mais le CDH et sa pétulante présidente veulent laver plus blanc encore. Puisque tout le monde dit que l'ex-PSC s'est approprié le terme «humanisme» mais que ça ne ressemble à rien et que personne ne le croit (évidemment les mécréants, ça ne croit pas facilement), le CDH a voulu frapper fort. Dans un courrier circonscrit et dont l'existence n'avait pas encore été dévoilée avant le numéro d'avril d'*Espace de libertés*, le CDH a demandé à pouvoir adhérer au Centre d'Action Laïque, en donnant ainsi la preuve incontestable de sa fraîche mais solide vocation laïque. À titre de gage de sa bonne foi, le CDH promet qu'en cas d'acceptation de sa demande, il exclura de ses rangs le baron Nothomb avant que celui-ci ne meure, foudroyé par une telle révolution.

Le CDH cesserait-il alors de défendre l'enseignement catholique, me direz-vous? C'est bien là le fin de la manœuvre, derrière laquelle chacun voit poindre la moustache de Régis Dohogne. Le CDH accepterait la fin du réseau catholique et la suppression des cours de religion dans l'enseignement officiel, ce qui emporterait celle du cours de morale bien évidemment.

## Un vrai triomphe laïque

Qu'on en juge. Tous les cours de religion et de morale seraient remplacés par un nouveau cours porté à quatre heures par semaine et qui serait intitulé «sensibilisation au fait religieux». Pour le degré primaire, les petits apprendraient le calendrier des fêtes religieuses (de toute manière, plus personne ne sait ce qu'est la Pentecôte), les symboles religieux et la Bible. Au secondaire, le cours porterait sur le totalitarisme et l'athéisme d'Etat, ainsi que sur l'échec moral de la société contemporaine.

En sus, le CDH abonnerait tous ses membres à *Espace de libertés* (mais sur ce point, la discussion sur le prix s'annonce particulièrement difficile).

Le CAL est bien évidemment l'objet de pressions du PS et du MR pour refuser la proposition du CDH, qu'ils jugent déloyale.

Le conseil d'administration du CAL ne savait donc comment se tirer d'une pareille situation, avantageuse à bien des égards mais qui soulevait de vifs remous internes, notamment en ce qui concerne la disparition du cours de morale à laquelle les administrateurs les plus traditionalistes ne veulent pas se résoudre.

Si cette question n'est pas définitivement tranchée, on s'achemine néanmoins vers une solution: le CAL accepterait quatre nouveaux membres: le CDH bien sûr, mais aussi le PS, le MR et Écolo. Ce dernier accepterait d'enthousiasme mais il revendiquerait la présidence pour l'un des siens (Jacques Bauduin) pour éviter que Joëlle Milquet ne s'en empare.

Préfiguration d'une future union laïque au gouvernement? ■

Christian de Deur

Joëlle Milquet: de l'humanisme à revendre!

**S**i Proudhon vivait encore, il soutiendrait les ouvriers des usines délocalisées aux côtés de Michael Moore. Bakounine, proclame Pierre Miquel, établirait des contacts avec la Colombie pour lutter contre les maîtres de la drogue. Bonnot ne perdrait pas son temps à braquer des banques; électromécanicien, il piraterait leur système informatique; quant à Ravachol, il ne jouerait plus de la bombe mais du captage d'antennes, de la manipulation d'images. Tous réaliseraient le transfert des fonds secrets de la CIA à la FAO et créditeraient les milliards de dollars détournés aux petites sœurs de la Banque des Peuples, rêvée par Proudhon. Et tous auraient fait le voyage à Porto Alegre.

Retraçant l'histoire de l'anarchie, l'historien -qui dans un livre précédent frayait avec les aristos- lui trouve une fraîcheur, comme si la chute du Mur et du communisme, avait permis au carré de lutzerne de l'utopie de reprendre ses droits à l'ombre de l'ultra-libéralisme. Les mouvements antimondialisation et associatifs fleurissent sans parfois réaliser qu'ils remettent leurs pas dans ceux d'Élisée Reclus ou de Proudhon. Ce livre qui ne prétend à rien d'autre qu'à retracer les grandes lignes de l'anarchie, entend leurs donner des lettres. Car, avant d'être l'expression d'un groupe social, l'anarchie est la marque d'un refus individuel, et ne pas se marier devant le bourgmestre est déjà en soi une négation du droit de l'Etat à mettre son nez dans les affaires privées. L'Etat, mais aussi l'Église. On relève, dit Pierre Miquel, que l'anarchie a essentiellement émergé dans les pays catholiques, les protestants étant réformistes par nature et moins enclins à soutenir un pouvoir arrogant. Qu'on se souvienne de Francisco Ferrer, condamné à mort en 1909 pour activité anticléricale dans la très catholique Espagne, pays où l'anarchie est loin d'être moribonde. D'autres devancent l'appel et mettent fin à leurs jours comme on proteste, l'air de dire «ma vie m'appartient», ce qui ne manqua pas de susciter des émules en France autour de 1841 où l'on relève «la manie du suicide et de l'esprit de révolte». Geste terriblement russe que celui-là, teinté de nihilisme, intello, dostoïevskien, alors que les anarchos, les vrais sont gens d'action et préfèrent porter le rêve encore chaud au cœur de la société. Pour la déstabiliser.

Cet ouvrage ne cache pas son empathie pour Proudhon le Jurassien,

*Les @narchistes\** de Pierre Miquel

## Anars têtes de lard?

Avant d'être l'expression d'un groupe social, l'anarchie est la marque d'un refus individuel qui se manifeste aujourd'hui sur le web.

(Élisée Reclus) et quelques belles pages littéraires.

À grands coups de brosse, Pierre Miquel, qui est aussi scénariste pour la télévision, retrace les idées généreuses de l'*«an-arche»*, du refus du commandement, de Galilée à Sade, de Musset à Baudelaire ou Ingres représentant l'anarchie en femme échevelée, les vêtements déchirés, foulant aux pieds les

chevillé au corps, pour qui révolution devait rimer avec progrès? Une révolution qui ne se donne pas pour but l'éducation de l'humanité est inutilement sanglante, elle se contente de substituer un ordre à un autre.... Allergique au mercantilisme besogneux et spéculateur, autant que méfiant des propensions naturelles du peuple, il se défiait de toute tyrannie, de toute dictature, fût-ce celle du prolétariat. Par là, il se rapprochait de Bakounine, antimarxiste, qui avait subodoré qu'un Lénine et un Staline se dresseraient un jour, en bronze ou en technicolor, jusque dans les chambres à coucher, à la place du crucifix. Nos sociétés doivent à ces utopistes des réalisations concrètes telles que l'autogestion, les sociétés coopératives, les caisses de retraite, l'écologie

tables de la Loi. On la retrouve dans les couplets de Clément Marot, de Brassens ou dans la gouaille gavroche de Renaud. C'est l'esprit des Canuts et de la Commune qui souffle sur Wall Street en chantant la Carmagnole avec les sans-papiers et les sans-voix, car «l'anarchiste contrairement au nihiliste, est convivial, il aime les bandes, il a besoin de se regrouper, de rallier ses frères perdus, de constituer des cellules de reproduction à l'intérieur du corps social pour le dissoudre, le liquéfier, et faire repousser dans la flasque visqueuse de la société réduite à l'état d'huître molle, les cellules mères d'un nouveau paradis des amours chaleureuses. C'est un optimiste». Vous avez dit lyrisme? ■

Sophie Creuz

\* Albin Michel, 19,50 □.

# De la matière à l'Homme

## L'origine de la vie

**A**ffirmer que le dernier livre<sup>1</sup> de Christian de Duve n'est pas passé inaperçu serait un euphémisme: parler de *remous* voire d'une *certaine agitation* est plus conforme à la vérité.

C'est que, à vrai dire, l'ouvrage avait, pour d'aucuns, un petit côté *pavé dans la mare...*

Qu'on en juge: l'un de nos deux nobélisés<sup>2</sup> encore vivants, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain (professeur à l'Université Rockefeller de New York aussi, il est vrai), sort un bouquin dans lequel il écrit notamment: «*J'ai pris mes responsabilités en disant pour la première fois ce que je pense vraiment. Pour un homme qui a été durant toute sa vie à la recherche de la vérité, je ne voulais pas mourir avant d'avoir dit le fond de ma pensée.*»

Ce fond de sa pensée, quel est-il? Il le précise dans son dernier chapitre, intitulé sans doute en allusion à la formule célèbre de Jacques Chancel dans ses *Radioscopies*: «*Et Dieu dans tout cela?*». Faisant référence à la réponse de Pierre-Simon de Laplace à la même question que lui posait Napoléon à qui le physicien était venu présenter son *Exposition du Système du Monde*: «*Sire, Je n'ai pas eu besoin de cette hypothèse!*».

Christian de Duve déclare-t-il la même chose? À peu de chose près! Ne lit-on pas (p.337) : «*Sur ce qui est démontré de manière convaincante, la science ne peut pas faire de concessions. Si conflit il y a entre ce que la science sait et ce que la religion croit, cette dernière doit céder.*»

Et de rappeler que, voici un demi-siècle à peine, le Magistère interdisait encore la publication des écrits de Teilhard de Chardin et que ce n'est qu'en octobre 1996 que le pape a

**La Pensée et les Hommes**  
L'Origine de la Vie, Christian de Duve et Paul Danblon, RTBF La Une: dimanche 4 mai 9h45 et samedi 10 mai 10h30.

Paul Danblon

enfin solennellement reconnu «*que l'Évolution n'est plus une hypothèse!*». On peut comprendre que ceci n'a pas été du goût de tout le monde. Mais pour de Duve, l'honnêteté intellectuelle ne saurait se négocier. C'est la raison pour laquelle, nous dit-il, ce livre devait être écrit.

À la vérité, l'auteur, on s'en doute, ne s'exprime pas sans s'appuyer sur une argumentation d'une impressionnante solidité: en fait, les acquis de la recherche scientifique tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, ce bond le plus spectaculaire des connaissances dans toute l'histoire de l'humanité, bond auquel l'intéressé lui-même a d'ailleurs activement participé. «*La vie elle-même a livré ses secrets. Ses mécanismes centraux ont été élucidés jusqu'à leurs infimes détails, et son histoire qui, nous le savons maintenant, inclut celle de l'humanité, a été sondée jusqu'à une origine qui se perd dans la nuit des temps. Le cosmos, l'atome et la vie nous sont en grande partie connus.*»

Cette saga que nos scientifiques ont écrite et qui retrace en une synthèse magistrale d'une stupéfiante cohérence –de plus, non dépourvue de lyrisme, ce qui en accroît encore le pouvoir de séduction– la somptueuse trajectoire du réel n'a d'ailleurs pu s'élaborer que pour autant qu'on ait accepté de réduire progressivement jusqu'à en faire, pour finir, l'économie la plus complète, toute référence à quelque transcendance.

L'intérêt de l'ouvrage ne se limite pas à sa conclusion, même si ce sera sans doute là le point d'ancre de l'intérêt de pas mal de lecteurs, qu'ils soient laïques ou spiritualistes: ce qui en rend la lecture passionnante, c'est tout le parcours, remarquablement balisé, passionnant comme un roman, de cette histoire de la matière et de son sous-produit le monde vivant, depuis les formes les plus rudimentaires jusqu'à l'émergence de facultés aussi raffinées que celles dont dispose l'espèce humaine. ■

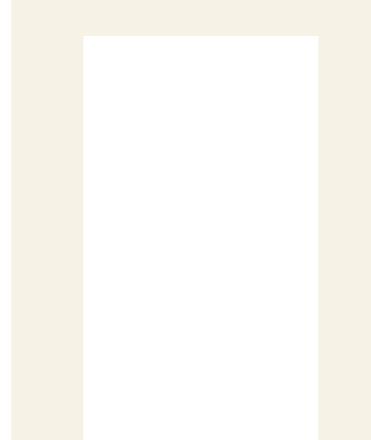
La CRMS continue de parer au plus pressé. Avec quelques obstinés comme Pierre Puttemans, l'espérance est encore de mise.

M. M.  
Bruxelles est-elle une ville à vendre? Le patrimoine au pilori, Pierre Puttemans, Le Grand Miroir, 72 p., 70.

### Bruxelles est-elle une ville à vendre?

#### Ravages

Le petit pamphlet de Pierre Puttemans, architecte et écrivain, est aussi une «défense et illustration» de la Commission royale des monuments et sites (CRMS) dont il fait partie depuis 1989. Bruxelles était parsemée de joyaux dont certains, comme la Maison du Peuple (qui, selon Camille Huysmans, «ne ressemblait à rien»), le



120 avenue de Tervueren, le 10 rue de la Paille qui vit naître le groupe Cobra, sont perdus à jamais, ou abîmés par le façadisme, comme la place des Martyrs ou les alentours de la Gare centrale.

Puttemans dit aussi son horreur de certaines tours –mais ne les rase-t-on pas gratis, ces derniers temps?– ou de quelques immeubles modernes (dits aussi contemporains, ironise-t-il) et les désastres engendrés par le quartier européen ou la Jonction nord-midi. Mais jamais selon lui, l'évolution de Bruxelles n'a été menée au mieux de ses intérêts architecturaux et les procédures de classement restent hasardeuses, partielles et souvent consternantes: bien des immeubles devraient être classés et ne le sont pas, pas même «inscrits» dans le patrimoine.

La CRMS continue de parer au plus pressé. Avec quelques obstinés comme Pierre Puttemans, l'espérance est encore de mise.

**S**i vous voulez approcher l'histoire de Belgique, plutôt que de perdre votre temps à lire un «digest» d'auteur à la mode, récit de deuxième ou troisième main, justifié par l'inavantable artifice de lettres écrites à une nièce, fille ou cousine qui brûle au bout du monde de comprendre la guerre scolaire ou la question linguistique<sup>1</sup>, plongez-vous plutôt dans un vrai livre d'histoire écrit par un historien, un livre avec une hypothèse et des sources historiques directes, vous ne serez pas déçu.

C'est vraiment le cas de l'ouvrage posthume de Jean Stengers<sup>2</sup>, aidé dans la rédaction de son dernier livre par Éliane Gubin. L'ouvrage est soutenu par l'hypothèse –que Jean Stengers m'avait résumée oralement en ces termes– que si la Belgique est l'union de deux peuples, le fait que la Flandre demande aujourd'hui la séparation n'est en rien la preuve que le mariage ne fut pas autrefois consommé, et il fut même sans doute un mariage d'amour plus que de raison. La vision actuelle du «divorce» belge peut occulter cette réalité du passé mais Jean Stengers et Éliane Gubin multiplient les exemples convaincants pour nous prouver que, de 1830 à 1918, les Belges de toutes extractions sociales ont été très générale-

ment animés d'un vibrant sentiment national.

Quant aux premiers «flamboyants», souvent hommes de lettres, ils sont honorés (et parfois subventionnés) par les pouvoirs publics et se targuent d'être les meilleurs soutiens de la Belgique.

#### Résistance et sentiment national

C'est évidemment face à l'invasion allemande de 1914 que le patriotisme belge va connaître son apogée.

# Le grand siècle de la nationalité belge

Que le divorce soit demandé par l'un des conjoints ne prouve nullement qu'ils ne se sont pas aimés autrefois...

Après la radicalisation des positions flamandes et wallonnes qui précède la Première Guerre mondiale, le «non» à l'ultimatum allemand déclenche une furieuse allégresse et une explosion de résistance et de sentiment national qui entraîne toute la nation. L'admiration pour le roi est générale. Parmi les jeunes flamboyants très affirmés, il y aura aussi bon nombre d'engagements volontaires à l'armée.

C'est la politique allemande vis-à-vis de la Flandre («*Flamenpolitiek*») qui va décider à se détacher de leur fidélité belge une minorité de Flamands, déjà prédisposés, tandis qu'une autre minorité, les Frontistes, cristallise les souffrances des combattants flamands sur la question linguistique lorsque sur le front russe ces mêmes souffrances se cristallisent sur la question sociale. Le frontisme, qui est l'un des mythes fondateurs du mouvement flamand, ne déboucha sur nulle reddition, nulle déposition d'armes et dans les derniers mois de la guerre, l'armée témoigna au contraire d'une vaillance assez surprenante.

Les fissures de guerre du patriotisme belge allaient être colmatées par la victoire et si les épreuves de 1914-18 avaient donné des «martyrs» au mouvement flamand, elles avaient aussi ramené Destry et presque tout le mouvement wallon dans le giron de la Belgique et Destry clamait que «*la Belgique est une nation, indétructible*».

Le passé n'est pas toujours ce que désireraient les hommes politiques d'aujourd'hui.

C'est le mérite des historiens libres de le rappeler et donc de déranger.

Les «Belges» ont existé et ils ont manifesté énergiquement, pendant ce «grand siècle de la nationalité belge» qui va de 1830 à 1918, leur volonté de liberté, d'indépendance et... de vie en commun. ■

Anne Morelli

<sup>1</sup> Voir le récent *Histoire de Belgique racontée à Noa*, de Marc Uytten-daele, éditions Le Grand Miroir.

<sup>2</sup> Jean Stengers et Éliane Gubin, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, vol. 2, «Le grand siècle de la nationalité belge», éditions Racine, 2002.

Anne Morelli est professeur d'histoire à l'Université libre de Bruxelles.

<sup>1</sup> Christian de Duve, *À l'écoute du vivant*, Odile Jacob sciences.

<sup>2</sup> En 1974, pour la première fois depuis la fin de la guerre, la Belgique se voyait honorée par la récompense suprême: le Prix Nobel de médecine était décerné conjointement à Christian de Duve et à Albert Claude, ainsi qu'à l'Américain d'origine roumaine Georges Palade. Recourant aux techniques de l'ultracentrifugation et de la microscopie électronique, ils avaient fait progresser spectaculairement la description du cytoplasme et des nombreuses organelles qu'on y trouve, frayant ainsi la voie à une vision radicalement nouvelle de la structure intime de la cellule vivante. L'autre Nobel toujours parmi nous est évidemment Ilya Prigogine, Prix Nobel de Chimie 1977.

# Le ver était dans le net

## Des conséquences impressionnantes d'une porte ouverte...

**S**amedi 25 janvier, 5h34 GMT. Quelqu'un, dans le monde, presse une touche. Dix minutes plus tard, plus de 12 000 machines sont déjà atteintes par un «ver» informatique jamais vu sur la toile. Quelques heures plus tard, c'est un quart de millions de machines qui cèdent sous le choc. Celui que l'on appellera «Slammer» ou, plus poétiquement «Saphir», fait vite le tour de la planète. Sa vitesse de progression est incroyable: toutes les 8,5 secondes, il se réplique, crée un clone de lui-même, soit 250 fois plus vite que son grand frère, «Code rouge» qui, dix-huit mois plus tôt, avait déjà affolé le monde de l'internet et dont les auteurs n'ont jamais été identifiés. Sa vitesse, il ne la doit pas à sa complexité, mais plutôt à sa... simplicité. Il est en effet minusculé: 376 octets. Pour échapper aux programmes antivirus disponibles sur le marché, il ne se fixe pas sur les disques durs mais squatte la mémoire vive, le «plan de travail» des ordinateurs. Puis, tel un coucou, il sature la mémoire tampon des machines qui, désemparées, lui livrent, en procédure de sauvegarde, des priviléges d'exception précisément prévus en cas de... saturation. Et lui permettent de scanner toutes les liaisons internet en cours afin de se propager de proche en proche.

Comment ce ver entre-t-il dans les systèmes? En fait, Microsoft a laissé une porte ouverte dans un logiciel très répandu de gestion de banques de données des entreprises SQL. Cette porte est volontairement laissée ouverte pour la maintenance, à distance, de ces applications. Mais, comme pour les vraies portes, il est d'usage de les munir de verrous. C'est ce que Microsoft a négligé de faire. Il y a quelques mois, il a pourtant fabriqué une «rustine» informatique pour réparer cette erreur. Mais les responsables de grands systèmes informatiques répugnent à employer ce genre d'outils pour deux raisons. La première est que ces rustines sont souvent livrées dans un lot d'outils

de «rattrapage» et que les gestionnaires de système craignent l'instabilité que ces nouveaux outils peuvent introduire dans leurs applications. La seconde, c'est que ce genre de maintenance doit se faire système à l'arrêt, donc souvent la nuit et personne n'aime multiplier le travail entre trois et cinq heures du matin. Du coup, la porte reste généralement ouverte.

Les conséquences de ce programme ont été impressionnantes: cinq des treize «super-serveurs» qui, aux quatre coins de la planète, font battre le cœur du réseau, ont même dû être stoppés et réinitialisés. La vitesse d'exploitation du réseau a lourdement chuté. Impossibilité de se connecter à internet, courrier électronique indisponible. Pendant plusieurs heures, toute transaction bancaire a été impossible pour les abonnés à American Express et les clients de la Bank of America ne pouvaient avoir accès à leur argent: 13 000 distributeurs de billets étaient hors service. La Corée du Sud a été la plus touchée: les machines-mères de Korean Telecom se sont effondrées et le trafic s'est arrêté durant plusieurs heures. L'Asie du Sud-Est, l'Inde et le Japon ont à peine été moins troublés. Un cinquième des données en transit ont été définitivement égarées. En Belgique, Skynet a suspendu certaines connections suspectes par leur sur-activité. Alors que «Slammer» ne trouverait pas à s'accrocher dans une machine de «monsieur tout le monde», le client de base est pourtant touché par ricochet par la faiblesse des gros serveurs.

### Un test grandeur nature

Les conséquences, très lourdes, quoique peu destructives, ont néanmoins été minimisées par le moment choisi, un samedi matin; ce qui a permis à de nombreuses entreprises entre-

prises de se préparer avant le «grand allumage» du lundi matin. Ce choix, couplé au fait que le ver n'était pas doublé d'une annexe logicielle plus destructive laisse rêveur sur les intentions des auteurs de l'attaque. C'est presque comme s'il s'agissait d'un test grandeur nature pour sonder la capacité de réactions des grands systèmes. D'une effrayante répétition en mineur. Car ce type d'attaque n'a pas que des conséquences virtuelles: les transactions de bourse s'effectuent par le net et leur blocage peut se traduire en krach. Les échanges commerciaux, diplomatiques et administratifs s'effectuent largement sur des bases électroniques et leur paralysie peut causer des dommages irréversibles.

L'attaque a provoqué d'autres polémiques. Ainsi, plus de 3 000 utilisateurs coréens poursuivent Microsoft pour avoir laissé la porte ouverte à l'attaque des pirates informatiques. D'autres utilisateurs de par le monde se sont indignés du fait que le fournisseur de services informatiques Symantec, l'un des leaders de la protection de systèmes, n'a averti que ses clients de l'attaque de «Slammer», estimant, sans doute à raison, qu'une alerte plus précoce et plus générale aurait permis de ralentir la progression du ver. Pour ces internautes, Symantec aurait ainsi violé l'un des commandements de la Net-attitude (un ensemble de règles coutumières que les pionniers du réseau ont essayé d'imposer), qui est le partage des informations sur des dangers communs. De là à soupçonner les gardes-chasses d'avoir eux-mêmes lâché le lapin dans la nature afin de vendre mieux leur mixomatoise, il n'y a qu'un pas que certains n'ont pas hésité à franchir.

À cela, Symantec, après un éloquent silence radio, a rétorqué que son système, DeepSight, n'était pas une sorte de détecteur d'intrusion, mais plutôt un gigantesque réseau d'alerte et qu'il n'était guère efficace que pour les entreprises capables, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, d'intervenir dans la minute sur leurs systèmes afin de parer les coups avec des procédures adaptées. Un encadrement et une capacité dont de nombreuses entreprises atteintes par le ver ne disposent pas. Il est vrai que le seul service d'alerte de Symantec, hors interventions ou «patches» logiciels salvateurs, se facture 25 000 euros l'année. Pas vraiment à la portée de l'internaute-citoyen... ■

Maxime Coppin